

BKW FMB Energie SA
Rapport financier 2008

FMB[®]



Sommaire

Rapport financier 2008

- 02 Résultat financier
- 05 Comptes du groupe FMB
- 56 Périmètre de consolidation
- 59 Rapport de l'organe de révision
sur les comptes consolidés

- 61 Comptes de FMB
- 71 Répartition du bénéfice
- 72 Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels

- 74 Informations pour
les investisseurs



Résultat financier

Forte rentabilité opérationnelle

L'exercice 2008 a permis à FMB d'accroître son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation. La sévère correction des marchés financiers internationaux a néanmoins engendré un résultat financier négatif ainsi qu'un repli du bénéfice. Pour 2009, le groupe table sur un chiffre d'affaires stable.

Hausse du chiffre d'affaires et baisse du bénéfice

L'exercice 2008 a permis à FMB d'améliorer son chiffre d'affaires. La prestation globale consolidée s'élève à 3 496,2 mio. de CHF. Dans les activités liées à l'énergie, le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) s'inscrit en hausse, à 471,3 mio. de CHF. L'effondrement des marchés d'actions a causé une perte au niveau du résultat financier, réduisant en conséquence le bénéfice, qui s'établit à 138,7 mio. de CHF. La bonne marche des activités liées à l'énergie n'a pas totalement compensé le résultat financier négatif.

La première application de l'interprétation IFRIC 14 a nécessité d'adapter les chiffres de 2007: après réajustement, l'EBITDA de cet exercice se monte à 412,6 mio. de CHF (contre 436 mio. de CHF auparavant), et son bénéfice à 226,9 mio. de CHF (contre 245,2 mio. de CHF auparavant).

Présentation modifiée des comptes selon les normes IFRS

Les comptes du groupe FMB au 31 décembre 2008 ont été établis suivant les normes internationales de présentation des comptes (IFRS). Ils englobent les comptes de toutes les sociétés contrôlées par FMB (sociétés du groupe).

L'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 14 «IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction» a conduit à modifier les principes comptables par rapport à 2007 et entraîné un changement au niveau de la présentation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe FMB. La norme IAS 19 exige l'inscription au bilan de l'avantage économique attendu des futures réductions des contributions employeur aux plans de prévoyance. Or l'IFRIC 14 prescrit un nouveau mode de calcul pour cet avantage économique. FMB a donc dû adapter les excédents liés aux plans de prévoyance portés au bilan, et ce avec effet rétroactif, ce qui a exigé de modifier les chiffres de 2007: après réajustement, les fonds propres au 31 décembre 2007 sont supérieurs de 29,9 mio. de CHF à ceux présentés dans le rapport 2007, tandis que le bénéfice est inférieur de 18,3 mio. de CHF.

Les provisions au 31 décembre 2007 comprenaient une provision relative à un dommage survenu chez l'entreprise partenaire Grande Dixence/Cleuson-Dixence. Or cette provision de 33,2 mio. de CHF était injustifiée. L'erreur a été corrigée selon la norme IAS 8. La provision a fait l'objet d'une dissolution sans incidence sur le résultat, et les chiffres de 2007 ont été réajustés.

Au cours de l'exercice sous revue, le périmètre de consolidation du groupe FMB a subi les modifications suivantes:

- Les sociétés sol-E Suisse SA et Elektrizitätswerk Grindelwald AG ont fondé avec d'autres partenaires la société Holzwärme Grindelwald AG. Au 31 décembre 2008, le groupe FMB détenait 66,8% des parts de cette société, dont les comptes sont consolidés par intégration globale.
- La société BKW Italia S.p.A. a repris 94% des parts de la société de projet Luminosa S.r.l., dont le but est de construire et d'exploiter une centrale combinée à gaz de 400 MW en Campanie. Elle a en outre créé la société Termoelettrica Veneta S.r.l., à laquelle elle prévoit de confier la construction et l'exploitation d'une centrale combinée à gaz de 800 MW dans le nord de l'Italie. Les deux sociétés en question sont consolidées par intégration globale.
- La société BKW Erneuerbare Energien GmbH a racheté le parc éolien de Bockelwitz, en Saxe (D). Celui-ci est constitué de dix éoliennes de 1,5 MW chacune.
- La participation du groupe FMB au capital de Abonax AG est passée de 51,0% à 33,6%. Jusqu'ici consolidée par intégration globale, cette société est désormais traitée dans les comptes comme une société associée.

Augmentation de la prestation globale dans un contexte de marché volatil

La prestation globale consolidée est passée de 2 813,9 mio. de CHF en 2007 à 3 496,2 mio. de CHF en 2008. Cette hausse de 24,2% s'explique essentiellement par la croissance de chiffres d'affaires enregistrée par le négoce d'électricité (fourniture) et par les ventes à l'international grâce à l'augmentation des volumes et des prix.

Le chiffre d'affaires des ventes en Suisse a fléchi de 1,8%, à 882,4 mio. de CHF. Néanmoins, si l'on y inclut les rétributions d'acheminement facturées séparément dans le cadre des contrats d'électricité renouvelés ou nouvellement conclus, qui se sont elles accrues pour atteindre 124,8 mio. de CHF, il

s'établit à 1 007,2 mio. de CHF et ressort en hausse de 5,3% grâce à l'augmentation des volumes et des prix.

Les ventes à l'international ont bénéficié à la fois de la hausse des prix moyens en Allemagne et en Italie et de la croissance des volumes de vente dans ce dernier pays. Leur chiffre d'affaires affiche une progression de 27%, à 668,4 mio. de CHF. Le négoce a accru son chiffre d'affaires dans le domaine de la fourniture d'électricité de 50,9%, à 1 350,2 mio. de CHF. Cette très forte augmentation s'est jouée au premier semestre, marqué en particulier par une envolée des prix du marché, mais aussi par une hausse de la demande. Le résultat du négoce de dérivés énergétiques s'élève à 23,2 mio. de CHF. Cette progression de 5 mio. de CHF par rapport à 2007 tient à la volatilité des marchés ainsi qu'à la montée des prix de l'énergie en première partie d'année.

Bénéfice annuel pénalisé par un résultat financier négatif

Les charges d'approvisionnement en énergie ont crû de 35%, à 2 332,9 mio. de CHF, sous l'effet principal de l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en électricité auprès de tiers induite par la hausse des volumes achetés et des prix (+ 523 mio. de CHF).

Les charges de personnel sont passées de 328,4 mio. de CHF à 322,2 mio. de CHF, sachant que les chiffres de 2007 ont été réajustés de 23,4 mio. de CHF à la hausse du fait de la première application de l'IFRIC 14 et qu'elles présenteraient sans ce réajustement une hausse de 17,2 mio. de CHF, en raison notamment de l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux.

A 203,7 mio. de CHF, les autres charges d'exploitation ont augmenté de 9,5 mio. de CHF, du fait essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux projets stratégiques visant le renforcement de la position de marché de FMB, soit aux activités destinées à adapter les systèmes en prévision de l'ouverture du marché, à étendre la présence nationale de l'entreprise au-delà de sa zone d'approvisionnement traditionnelle (poursuite du développement des plateformes de coopération et de distribution) et à accroître sa production en Suisse (remplacement de la centrale nucléaire de Mühleberg et exploitation accrue des nouvelles énergies renouvelables), en Italie (développement de centrales combinées à gaz et d'installations exploitant les nouvelles énergies renouvelables) et en Allemagne (participations dans des centrales à charbon).

A 471,3 mio. de CHF, l'EBITDA affiche une progression de 14,2%, attribuable d'une part à l'évolution positive des activités liées à l'énergie, et d'autre part au réajustement des chiffres de 2007 (+ 23,4 mio. de CHF). Les charges d'amortissement enregistrent une hausse modérée de 6,8 mio. de CHF, à 132,4 mio. de CHF. Quant au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT), il a crû de 18,1%, à 338,9 mio. de CHF. Le résultat financier a souffert de la détérioration des marchés financiers et accuse une baisse marquée de 154,1 mio. de CHF, à - 167,3 mio. de CHF. Cette baisse est due aux pertes sur cours subies sur les actions évaluées à leur valeur de marché et détenues par le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et par le Fonds de gestion des déchets radioactifs (le paiement des frais futurs de démantèlement et d'élimination des déchets reste garanti malgré ce résultat négatif des fonds d'Etat) et, dans une moindre mesure, aux pertes de change et aux ajustements de valeur concernant les titres détenus à des fins de négoce. En raison du repli du résultat, la charge d'impôts sur le bénéfice a diminué de 14,1 mio. de CHF, à 32,9 mio. de CHF.

Le résultat du groupe FMB régresse de 38,9% par rapport à 2007 et s'établit à 138,7 mio. de CHF. La bonne marche des activités liées à l'énergie n'a pas totalement compensé le résultat financier négatif.

Total du bilan en hausse et ratio de fonds propres en léger repli

Le total du bilan a de nouveau légèrement augmenté en 2008: à 5 989,3 mio. de CHF, il est en progression de 2,1% par rapport à fin 2007. A l'actif, la hausse concerne tant l'actif immobilisé que l'actif circulant. Au passif, les fonds propres ont diminué de 1,1% par rapport à fin 2007, à 3 069,8 mio. de CHF. Leur part dans le total du bilan a légèrement reculé, passant de 52,9% à 51,3%.

Les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires ont été alimentées conformément au budget. Aucun mouvement notable n'est à signaler concernant les autres provisions.

Cash-flow d'exploitation en retrait

A 242,5 mio. de CHF, le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation s'inscrit en baisse de 119,6 mio. de CHF, en raison principalement de l'augmentation de l'actif circulant net. Du fait de la hausse des immobilisations financières et des investisse-

ments en immobilisations corporelles, les sorties de trésorerie de l'activité d'investissement ressortent en hausse de 564,6 mio. de CHF, et s'établissent à 562,9 mio. de CHF, contre 1,7 mio. de CHF d'entrées de trésorerie en 2007. Les sorties de trésorerie de l'activité de financement ont baissé de 5,5 mio. de CHF, à 121,3 mio. de CHF.

Perspectives

Sa position de marché restant forte, le groupe FMB table pour 2009 sur un chiffre d'affaires proche de celui de 2008 et sur une évolution stable des activités liées à l'énergie. Toutefois, le résultat opérationnel devrait aussi pâtir de la faiblesse des prix internationaux de l'énergie, de l'incertitude de l'évolution conjoncturelle, des nouvelles directives en matière de régulation ainsi que des dépenses induites par les projets stratégiques, notamment ceux liés à l'accroissement de la production et à l'ouverture du marché suisse de l'électricité. Tous ces éléments laissent penser qu'il sera quasiment impossible de dégager en 2009 un EBITDA aussi élevé qu'en 2008. Néanmoins, en supposant que les marchés d'actions parviendront au moins à se stabiliser à un niveau bas, et tout en sachant que le résultat financier dépendra de l'évolution des marchés financiers, l'on peut s'attendre en 2009 à un bénéfice net supérieur à celui de 2008.

Comptes du groupe FMB

Compte de pertes et profits consolidé

	Note	2008	2007 réajusté
en millions de CHF			
Chiffre d'affaires net	5	3 391,5	2 733,5
Prestations propres activées		35,6	26,9
Autres produits d'exploitation		69,1	53,5
Prestation globale		3 496,2	2 813,9
Approvisionnement en énergie	6	-2 332,9	-1 727,7
Matériel et prestations de tiers		-166,1	-151,0
Charges de personnel	7	-322,2	-328,4
Autres charges d'exploitation	8	-203,7	-194,2
Charges d'exploitation		-3 024,9	-2 401,3
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		471,3	412,6
Amortissements et dépréciations	9	-132,4	-125,6
Résultat d'exploitation		338,9	287,0
Produits financiers	10	52,7	47,9
Charges financières	10	-243,3	-75,2
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	15	23,3	14,2
Résultat avant impôts sur le bénéfice		171,6	273,9
Impôts sur le bénéfice	11	-32,9	-47,0
Bénéfice de l'exercice		138,7	226,9
Parts minoritaires		0,9	1,1
Part des actionnaires FMB		137,8	225,8
Bénéfice par action, en CHF (dilué et non dilué)	12	2,65	4,36

Comptes du groupe FMB

Bilan consolidé

en millions de CHF	Note	31.12.2008	31.12.2007 réajusté
Actif			
Immobilisations corporelles	14	1 935,2	1 857,7
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence	15	820,2	694,9
Immobilisations financières à long terme	16	888,3	1 019,5
Actifs incorporels	17	173,8	142,5
Impôts différés actifs	11	21,9	22,2
Total actif immobilisé		3 839,4	3 736,8
Stocks	18	16,8	15,4
Créances	19	626,3	578,9
Créances résultant des impôts sur le bénéfice		2,6	0,0
Produits dérivés	27	275,9	93,6
Immobilisations financières à court terme	16	826,6	653,6
Comptes de régularisation	20	185,7	118,1
Liquidités		216,0	671,9
Total actif circulant		2 149,9	2 131,5
Total actif		5 989,3	5 868,3
Passif			
Capital-actions	21	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux		35,0	35,0
Réserves provenant de bénéfices		2 975,1	3 023,3
Actions propres	21	-96,4	-110,2
Part des actionnaires FMB aux fonds propres		3 045,7	3 080,1
Parts minoritaires aux fonds propres		24,1	24,8
Total fonds propres		3 069,8	3 104,9
Impôts différés passifs	11	533,8	541,2
Provisions à long terme	22	1 182,5	1 154,3
Engagements financiers à long terme	23	229,3	225,1
Autres engagements à long terme	24	168,0	208,2
Total engagements à long terme		2 113,6	2 128,8
Autres engagements à court terme	25	369,0	397,7
Produits dérivés	27	212,8	86,6
Provisions à court terme	22	31,1	34,9
Engagements financiers à court terme	23	0,0	0,8
Passif d'impôts sur le bénéfice		11,9	31,0
Comptes de régularisation	20	181,1	83,6
Total engagements à court terme		805,9	634,6
Total fonds de tiers		2 919,5	2 763,4
Total passif		5 989,3	5 868,3

Comptes du groupe FMB

Variation des fonds propres consolidés

	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Bénéfices retenus	Changes	Réserves de réévaluation	Actions propres	Part des actionnaires FMB	Parts minoritaires	Total
en millions de CHF									
Fonds propres au 31.12.2006	132,0	35,0	2 711,4	7,2	86,6	-31,1	2 941,1	25,4	2 966,5
Modification des principes d'évaluation/ correction d'erreur			74,1				74,1		74,1
Fonds propres au 01.01.2007 (réajusté)	132,0	35,0	2 785,5	7,2	86,6	-31,1	3 015,2	25,4	3 040,6
Changes				5,9			5,9	0,1	6,0
Immobilisations financières, nettes d'impôt									
‣ Ajustements de valeur					48,2		48,2		48,2
‣ Réalisations portées au compte de pertes et profits					-0,3		-0,3		-0,3
Total des produits et charges de l'exercice saisis directement dans les fonds propres	0,0	0,0	0,0	5,9	47,9	0,0	53,8	0,1	53,9
Bénéfice de l'exercice			225,8				225,8	1,1	226,9
Total des produits et charges saisis sur l'exercice	0,0	0,0	225,8	5,9	47,9	0,0	279,6	1,2	280,8
Dividendes			-139,3				-139,3	-0,4	-139,7
Achat/vente d'actions propres			3,7			-79,1	-75,4		-75,4
Acquisition de parts minoritaires							0,0	-5,0	-5,0
Acquisition/création de nouvelles sociétés du groupe							0,0	3,6	3,6
Fonds propres au 31.12.2007 (réajusté)	132,0	35,0	2 875,7	13,1	134,5	-110,2	3 080,1	24,8	3 104,9
Changes				-46,5			-46,5	-0,4	-46,9
Immobilisations financières, nettes d'impôt									
‣ Ajustements de valeur					-1,8		-1,8		-1,8
‣ Réalisations portées au compte de pertes et profits							0,0		0,0
Total des produits et charges de l'exercice saisis directement dans les fonds propres	0,0	0,0	0,0	-46,5	-1,8	0,0	-48,3	-0,4	-48,7
Bénéfice de l'exercice			137,8				137,8	0,9	138,7
Total des produits et charges saisis sur l'exercice	0,0	0,0	137,8	-46,5	-1,8	0,0	89,5	0,5	90,0
Dividendes			-140,5				-140,5	-0,4	-140,9
Achat/vente d'actions propres			2,8			13,8	16,6		16,6
Acquisition de parts minoritaires							0,0	-0,8	-0,8
Acquisition/création de nouvelles sociétés du groupe							0,0	0,8	0,8
Changement de la méthode de consolidation								-0,8	-0,8
Fonds propres au 31.12.2008	132,0	35,0	2 875,8	-33,4	130,9	-96,4	3 045,7	24,1	3 069,8

Comptes du groupe FMB

Flux de trésorerie consolidés

	Note	2008	2007 réajusté
en millions de CHF			
Résultat avant impôts sur le bénéfice		171,6	273,9
Ajustement pour			
› amortissements et dépréciations	9	132,4	125,6
› résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	15	-23,3	-14,2
› résultat financier	10	190,6	27,3
› bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés		-16,6	-0,8
› variation des provisions à long terme (hors intérêts)		-33,8	-61,2
› taux de dissolution des droits d'utilisation cédés		-9,0	-10,3
› autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie		10,9	45,3
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations et engagements financiers à court terme)		-123,8	48,2
Autres dépenses financières		-3,0	-2,4
Impôts sur le bénéfice payés		-53,5	-69,3
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		242,5	362,1
Investissements en immobilisations corporelles	14	-270,3	-211,5
Désinvestissements en immobilisations corporelles		27,4	5,9
Acquisition de parts minoritaires		-1,5	-3,3
Création/augmentation du capital de sociétés du groupe (parts minoritaires)		0,8	0,8
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe		-0,1	1,3
Cession de sociétés du groupe		-0,7	0,0
Investissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence	15	-156,8	-141,8
Désinvestissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence		0,2	0,5
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		-261,4	-62,2
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		76,2	388,7
Investissements en actifs incorporels	17	-19,9	-24,0
Désinvestissements en actifs incorporels	17	0,0	0,7
Intérêts perçus		23,0	30,3
Dividendes perçus		20,2	16,3
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-562,9	1,7
Achat/vente d'actions propres	21	6,8	-93,4
Augmentation des engagements financiers à long terme		4,0	194,9
Augmentation des autres engagements à long terme		18,2	17,7
Diminution des autres engagements à long terme		-0,7	-1,1
Diminution des engagements financiers à court terme		-0,8	-100,0
Intérêts versés		-7,9	-5,2
Dividendes distribués		-140,9	-139,7
Cash-flow résultant de l'activité de financement		-121,3	-126,8
Différences de change sur liquidités		-14,2	1,4
Variation nette des liquidités		-455,9	238,4
Liquidités au début de l'exercice		671,9	433,5
Liquidités à la fin de l'exercice		216,0	671,9
dont:			
› Avoirs bancaires et avoirs en caisse		216,0	180,7
› Dépôts à terme		0,0	491,2

Comptes du groupe FMB

Annexe aux comptes du groupe

1 Activité

BKW FMB Energie SA (FMB), dont le siège se trouve à Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe, un important fournisseur d'énergie en Suisse et offre un large éventail de prestations destinées aux clients privés et commerciaux. Dans les pays voisins de la Suisse, la société dispose de ses propres canaux de distribution. FMB couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée, depuis la production jusqu'à la vente aux clients finaux, en passant par le transport, la distribution et le négoce.

2 Bases de présentation des comptes

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe FMB. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des comptes pour le groupe et les sociétés intégralement consolidées est le 31 décembre. Les comptes du groupe sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations

Les comptes du groupe ont été établis dans le respect de l'ensemble des normes et interprétations en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les normes et interprétations suivantes, nouvelles ou révisées, sont applicables à partir de l'exercice 2008:

- › IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe;
- › IFRIC 12 Accords de concession de services;
- › IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.

L'application des normes IFRIC 11 et IFRIC 12 n'a eu aucune incidence sur la présentation des comptes du groupe. L'entrée en vigueur de la norme IFRIC 14 a par contre eu une influence

sur la présentation de la situation financière, du patrimoine et des résultats du groupe FMB. La norme IAS 19 exige notamment que l'avantage économique attendu par une entreprise des futures réductions de cotisations de l'employeur dans le cadre d'un plan de prévoyance soit inscrit au bilan. La norme IFRIC 14 spécifie un nouveau mode de calcul pour la détermination de cet avantage économique, ce qui a conduit le groupe FMB à réévaluer les excédents liés aux plans de prévoyance inscrits au bilan. Ce changement a été appliqué de manière rétroactive et les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés. En conséquence, pour l'exercice 2007, les fonds propres ont augmenté de 29,9 mio. de CHF et le bénéfice annuel a diminué de 18,3 mio. de CHF par rapport aux chiffres précédemment publiés (cf. note 34).

Certaines des modifications de normes existantes et des nouvelles normes et interprétations qui étaient déjà publiées à la date de clôture du bilan ne devront être appliquées que pour les prochains exercices. Le groupe FMB prévoit d'introduire les changements à leurs dates respectives d'entrée en vigueur (indiquées entre parenthèses):

- › IAS 1 Présentation des états financiers (1^{er} janvier 2009);
- › IAS 23 Coûts d'emprunt (1^{er} janvier 2009);
- › IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (1^{er} juillet 2009);
- › IFRS 3 Regroupements d'entreprises (1^{er} juillet 2009);
- › IFRS 8 Secteurs opérationnels (1^{er} janvier 2009);
- › Améliorations des IFRS (1^{er} janvier 2009);
- › Amendements à IAS 32 et IAS 1: Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation (1^{er} janvier 2009);
- › Amendement à IFRS 2: Conditions d'acquisition des droits et annulations (1^{er} janvier 2009);
- › Amendements à IFRS 1 et IAS 27: Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée (1^{er} janvier 2009);
- › Reclassement des actifs financiers – Mise à jour des amendements à IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation et IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir (1^{er} juillet 2008);
- › Instruments éligibles à la comptabilité de couverture, amendement à IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation (1^{er} juillet 2009);

- › IFRS 1 Présentation des états financiers (1^{er} juillet 2009);
- › IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle (1^{er} juillet 2008);
- › IFRIC 15 Accords pour la construction d'un bien immobilier (1^{er} janvier 2009);
- › IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (1^{er} octobre 2008);
- › IFRIC 17 Distributions en nature aux actionnaires (1^{er} juillet 2009).

Les conséquences éventuelles résultant de l'application de ces normes et interprétations nouvelles ou révisées sont en cours d'examen. Au vu de la situation actuelle, FMB estime que ces modifications – compte tenu de leur application rétroactive – n'auront pas d'impact majeur sur la situation financière, le patrimoine et les résultats du groupe FMB, publiés le 31 décembre 2008.

En revanche, les nouveautés suivantes conduiront à une présentation plus approfondie des comptes du groupe ou à des changements dans les méthodes de comptabilisation et d'évaluation applicables à l'avenir:

- › IFRS 8 Secteurs opérationnels: cette norme porte sur la publication des informations sectorielles et remplace ainsi l'ancienne norme IAS 14. Elle impose la détermination des segments et de leurs résultats sur la base du reporting interne utilisé par le management pour la gestion opérationnelle («management approach»). Par conséquent, FMB présentera à partir de l'exercice 2009 des informations segmentées par secteur d'activité. Dans le cadre de l'application de la norme IAS 14, le groupe avait renoncé jusqu'alors, y compris pour l'exercice 2008, à présenter de telles informations sectorielles du fait de son intégration verticale.
- › IAS 1 Présentation des états financiers: une version remaniée de cette norme fixant les bases de la présentation des états financiers a été publiée par l'IASB en septembre 2007. Les modifications portent principalement sur la présentation séparée des variations des fonds propres résultant de transactions avec les propriétaires et autres variations des fonds propres, ainsi que sur la publication détaillée des charges et des produits comptabilisés dans les fonds propres.
- › IFRS 3 Regroupements d'entreprises: cette norme règle la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entre-

prises. Une version remaniée de cette norme a été publiée en janvier 2008 par l'IASB. Les principaux changements concernent l'affectation des coûts inhérents à l'acquisition et le traitement des contreparties conditionnelles. Une option relative à la comptabilisation des parts minoritaires a en outre été introduite. La norme révisée s'applique de manière prospective à tous les exercices commençant après le 1^{er} juillet 2009.

- › IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels: cette norme traite de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés. Les changements introduits par sa révision concernent pour l'essentiel la présentation des comptes en cas de modifications de la participation sans perte de contrôle. Celles-ci doivent désormais être comptabilisées comme des transactions portant sur les fonds propres. D'autres changements portent sur la présentation des comptes en cas de perte de contrôle. Ces nouveautés s'appliquent de manière prospective aux exercices commençant après le 1^{er} juillet 2009.

3 Principes de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe FMB a subi les modifications suivantes au cours de l'exercice:

- › Les sociétés sol-E Suisse SA et Elektrizitätswerk Grindelwald AG, toutes deux des filiales du groupe FMB, se sont associées à d'autres partenaires pour créer la société Holzwärme Grindelwald AG. Au 31 décembre 2008, le groupe FMB détenait au total 66,8% du capital-actions de cette nouvelle société, qui est par conséquent consolidée par intégration globale.
- › En Italie, le groupe FMB a racheté 94% des parts de la société de projet Luminosa S.r.l. Celle-ci prévoit de construire et d'exploiter une centrale combinée à gaz d'une puissance de 400 MW en Campanie. BKW Italia S.p.A. a par ailleurs fondé la société Termoelettrica Veneta S.r.l., dont elle détient 100% des parts. La nouvelle société a pour objectif la réalisation d'un projet de construction et d'exploitation d'une centrale combinée à gaz d'une puissance de 800 MW en Italie du Nord. Ces deux sociétés sont consolidées par intégration globale.
- › BKW Erneuerbare Energien GmbH a fait l'acquisition du parc éolien de Bockelwitz en Saxe (D). Celui-ci se compose de dix éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune.

- La participation du groupe FMB dans Abonax AG a été réduite de 51% à 33,6%. Précédemment consolidée par intégration globale, Abonax AG est désormais considérée comme une société associée, dont la participation est évaluée par mise en équivalence.

Seule l'acquisition du parc éolien de Bockelwitz peut être considérée comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3. Bien qu'il s'agisse là uniquement d'une acquisition d'actifs et non d'un rachat de société, les dispositions de la norme IFRS 3 s'appliquent (cf. note 28).

3.2 Méthode de consolidation

Les comptes du groupe se fondent sur les comptes des différentes sociétés du groupe, sachant que ces derniers ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: leurs actifs et leurs passifs, de même que leurs charges et leurs produits, sont saisis à 100%. Les parts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres et dans les résultats des sociétés sous contrôle sont présentées séparément dans le bilan et dans le compte de pertes et profits. Les produits et les charges internes au groupe se compensent mutuellement, de même que les actifs et les passifs internes au groupe. Les bénéfices intermédiaires résultant de ventes et prestations internes au groupe, mais non encore réalisés par la vente à des tiers, sont éliminés.

3.3 Parts dans les sociétés associées et les joint ventures

Les participations dans les sociétés où FMB peut exercer une influence déterminante sans toutefois détenir le contrôle (part des droits de vote généralement située entre 20% et 50%) sont classées dans la catégorie des sociétés associées et sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés qui, en vertu de conventions passées entre les actionnaires, sont gérées de manière collective (il s'agit notamment d'entreprises partenaires) sont considérées comme des joint ventures. A ce titre, elles sont intégrées dans les comptes du groupe selon la méthode de la mise en équivalence, quel que soit le taux de participation.

Les parts du groupe FMB dans les actifs et les passifs des sociétés associées et des joint ventures, de même que dans leurs charges et leurs produits, sont indiquées à la note 15. Certaines entreprises partenaires ont une date de clôture des comptes différente de celle de FMB. Il s'agit de sociétés qui clôturent leur exercice comptable le 30 septembre pour le faire coïncider avec l'année hydrologique.

3.4 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par le groupe FMB sont intégrées dans les comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis (y compris les actifs incorporels) sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'achat (purchase method). Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Le goodwill comptabilisé est contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation (impairment). Toute différence négative alors constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Lorsqu'une société du groupe est cédée, celle-ci est éliminée du périmètre de consolidation à la date de la perte de contrôle. Le groupe FMB inscrit la différence entre le prix de vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill encore inscrit au bilan, ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeur enregistrées sur les instruments financiers inscrites au titre des fonds propres sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

3.5 Changes

Le rapport de gestion est établi en francs suisses (CHF). Le groupe FMB comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier. Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur boucllement en devises, les principes suivants sont appliqués:

- › bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre);
- › compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice;
- › flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice.

Le goodwill ainsi que les ajustements de la valeur comptable des actifs nets réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises et convertis en francs suisses à la date de clôture du bilan sans incidence sur le résultat.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels des sociétés du groupe, sociétés associées et joint ventures qui établissent leur boucllement en devises sont enregistrées dans les fonds propres consolidés sans incidence sur le résultat.

4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

4.1 Présentation du chiffre d'affaires

Les ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu.

Dans le négoce d'énergie, la présentation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Le chiffre d'affaires brut généré par ces opérations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison, sous «Fourniture d'électricité Négoce» ou sous «Activités liées au gaz» selon le cas.

D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations sont considérées comme des instruments financiers au sens de la norme IAS 39. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Le résultat des opérations de négoce d'énergie effectuées pour dégager une marge commerciale se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

4.2 Instruments financiers (généralités)

Sont considérés comme instruments financiers toutes les conventions contractuelles entraînant une inscription dans les actifs financiers du groupe FMB et dans les passifs financiers de la contrepartie, ou vice-versa. En vertu de la norme IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes:

- › actifs ou passifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits (instruments financiers et dérivés détenus à des fins de négoce);
- › investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance (actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance);
- › prêts et créances émis par l'entreprise;
- › actifs financiers disponibles à la vente (actifs financiers non dérivés ne pouvant être classés dans aucune autre catégorie);
- › engagements financiers comptabilisés sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti.

La comptabilisation et la sortie de compte d'actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date). A l'intérieur de chaque catégorie, les actifs et passifs financiers sont évalués selon les mêmes principes. La première comptabilisation s'effectue à la juste valeur (fair value). Les frais de transaction relatifs aux instruments financiers qui n'appartiennent pas à la catégorie des «objets financiers évalués à leur juste valeur avec

incidence sur le compte de pertes et profits» sont ajoutés au prix d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Après cette première comptabilisation, les instruments financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits sont inscrits au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur étant portées au compte de pertes et profits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont également inscrits au bilan à leur juste valeur, mais les variations de valeur correspondantes sont saisies dans les fonds propres, à moins qu'elles ne soient qualifiées de dépréciation (impairment) ou que l'instrument financier ne soit revendu. En cas de dépréciation, de cession ou de sortie pour toute autre raison, le montant inscrit au titre des fonds propres est transféré au compte de pertes et profits. Les investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance, les engagements concédés par le groupe FMB et les prêts et créances émis par le groupe FMB sont comptabilisés dans le bilan selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Un ajustement de valeur est effectué s'il existe des signes objectifs que la valeur effective ait pu diminuer. Les actifs comptabilisés au coût amorti subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable devient inférieure à la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. Concernant les actifs disponibles à la vente, on parle en principe de dépréciation lorsque la juste valeur de ces derniers devient inférieure à la valeur d'acquisition. S'agissant d'instruments de fonds propres, on ne considère qu'il y a dépréciation qu'en cas de diminution significative et durable de la valeur.

La juste valeur des titres cotés en bourse pour lesquels on peut considérer qu'il existe un marché actif est déterminée sur la base des cours publiés. La juste valeur des autres types d'instruments financiers est déterminée à l'aide de la méthode du cash-flow actualisé ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues. Les actifs financiers sont sortis de compte lorsque les droits auxquels ils sont rattachés sont réalisés, lorsque ces droits arrivent à échéance ou lorsque le groupe FMB en cède le contrôle. Les dettes financières sont sorties de compte lorsqu'elles sont remboursées.

A ce jour, FMB n'a pas fait usage de l'option à la juste valeur (fair value option) décrite dans la norme IAS 39.

4.3 Produits dérivés

4.3.1 Dérivés énergétiques

FMB pratique le négoce de contrats de type forwards avec profils fixes ou flexibles et de type futures, dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques. Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de FMB envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif en tant que valeurs de remplacement négatives. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable. Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés dans le «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Les valeurs de remplacement et le volume des contrats, c'est-à-dire la valeur sous-jacente ou nominale des transactions, sont présentés sous forme de tableau à la note 27.

4.3.2 Couverture contre les risques de taux et de change

FMB peut recourir à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux et de change. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation.

Les pertes de valeur sur immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 4.12. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement des centrales et l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 4.14). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire de Mühleberg sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les terrains sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils induisent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'induisant pas d'intérêt direct futur ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs.

Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent à l'intérieur des fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent:

Terrains et installations en construction	en cas de dépréciation uniquement
Bâtiments	50 ans
Centrales	de 40 à 80 ans
Installations de transport et de distribution	de 20 à 50 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Éléments de combustible	selon combustion

4.5 Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les logiciels ainsi que le goodwill.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres. Les droits d'utilisation et les actifs incorporels provenant d'acquisitions sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat.

Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

4.6 Quotas d'émission de CO₂

Pour les quotas d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, FMB a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas attribués ou achetés sont inscrits dans les actifs incorporels à la valeur nominale de la contrepartie. Dès que les émissions réelles dépassent le nombre de quotas attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. Les quotas d'émission sont assortis d'une durée d'utilisation limitée. Pendant leur durée de détention, les certificats ne subissent toutefois pas de diminution de valeur et ne sont donc pas amortis suivant un plan. La valeur des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées. Le contrôle de la valeur effective des quotas d'émission est effectué en présence de signes indiquant une variation.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, FMB applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises selon la norme IAS 2. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de profits et pertes pour

leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 4.3.1).

4.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts et les placements à terme. Sont également comptabilisés dans les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat et les excédents liés aux plans de prévoyance, dans la mesure où ils n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

Les titres cotés en bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière sont affectés à la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont classés dans la catégorie des «actifs financiers disponibles à la vente» et comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les placements à terme et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat paient ensuite les travaux de démantèlement des centrales nucléaires et l'élimination des déchets qui en résultent. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements au sens de l'interprétation IFRIC 5, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat. Pour l'évaluation de ces créances, on prend en compte le montant le plus faible entre le montant estimé de l'engagement (cf. note 4.14) et la juste valeur des parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

Les excédents liés aux plans de prévoyance sont évalués conformément à la norme IAS 19 (cf. note 4.17).

4.8 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances sont comptabilisées au bilan sur la base de leur montant nominal, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les ajustements de valeur sont effectués sur la base de l'appréciation des différentes créances, des échéances de créances contractuelles ainsi que des habitudes de paiement des débiteurs. Les créances ne sont sorties de compte que s'il existe des indices suffisants laissant supposer que le paiement n'aura plus lieu. Les engagements résultant d'achats et de prestations ne donnent lieu à aucun paiement d'intérêts et sont également comptabilisés au bilan sur la base de leur montant nominal. Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les délimitations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan.

4.9 Stocks

Les stocks sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. Les intérêts sur fonds de tiers ne sont pas portés à l'actif.

4.10 Mandats en cours

Les mandats de fabrication des différents clients sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Cette méthode se base sur une estimation individuelle du degré d'avancement effectif des travaux ou sur une estimation des coûts. L'avancement des travaux est déterminé sur la base des frais déjà engagés par rapport au coût total estimé du mandat. Le produit proportionnel à l'avancement des travaux ainsi calculé est inclus dans le chiffre d'affaires figurant au compte de pertes et profits. Le produit pris en compte comprend le montant initial du contrat

ainsi que les éventuels changements intervenus par rapport aux travaux, droits à réparation et primes de performance fixés dans le contrat en question, pour autant que ces changements soient mesurables et facturables. Les mandats et groupes de mandats pour lesquels le résultat proportionnel ne peut être estimé de façon fiable sont portés à l'actif sur la base de leurs coûts. Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan. Après prise en compte des paiements partiels déjà effectués par les clients, les travaux en cours sont inscrits au bilan parmi les créances, en tant que montant net résultant de mandats de fabrication, ou parmi les autres engagements à court terme, en tant qu'acomptes clients.

4.11 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur juste valeur. Elles englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers. Cette définition des liquidités s'applique aussi aux flux de trésorerie.

4.12 Dépréciation (impairment) d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

A chaque date de clôture de bilan, un contrôle est effectué pour vérifier s'il existe des signes qu'un actif ait pu perdre de la valeur ou qu'un actif ayant fait l'objet d'ajustements de valeur les exercices précédents ait pu se revaloriser. Si de tels indices sont effectivement constatés, on détermine la valeur réalisable des actifs concernés. Pour les actifs dont la durée d'utilisation n'est pas déterminée, le contrôle consiste non pas à rechercher les signes de dépréciation mais simplement à comparer la valeur comptable et la valeur réalisable: les actifs dont la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable font l'objet d'un ajustement de valeur par le biais du compte de pertes et profits. La valeur réalisable est donnée par la plus élevée des valeurs suivantes: le prix de vente net ou la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). On calcule normalement la valeur réalisable de chaque actif pris séparément. Lorsqu'il est impossible de définir la valeur réalisable individuelle d'un actif, on détermine la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif en question. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former

une provision ou un autre engagement. Lorsqu'une charge de dépréciation – pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une dépréciation de goodwill – a été enregistrée lors des précédents exercices pour un actif donné et qu'il ressort du contrôle de la valeur réalisable que cet actif ne présente plus désormais qu'une dépréciation limitée, voire plus de dépréciation du tout, la charge de dépréciation en question est contre-passée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient, indépendamment des prix actuels du marché. Compte tenu de l'engagement contractuel de payer le prix de revient de l'énergie, les surévaluations d'installations de production de sociétés partenaires doivent être portées à la rubrique des contrats défavorables d'acquisition d'énergie. En outre, compte tenu de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son prix de revient, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

4.13 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

4.14 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les évé-

nements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg, le groupe FMB est légalement tenu de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et au passif. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination nouvellement générés par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif de façon linéaire sur la base d'une durée d'exploitation de quarante ans et amortis sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible. Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes :

- › durée d'exploitation de 40 ans;
- › taux de renchérissement moyen de 3%;
- › taux d'intérêt de 5%.

4.15 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours et les impôts différés, estimés sur la base des bénéfices réalisés. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en termes d'impôts sur le bénéfice des différences qui existent entre les règles internes au groupe et les règles fiscales locales en matière d'évaluation des actifs et des passifs. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque l'on estime qu'ils seront profitables, eu égard aux bénéfices futurs attendus.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur le compte de pertes et profits. Dans ce cas, l'impôt différé est également comptabilisé sans incidence sur le compte de pertes et profits, par le biais des fonds propres.

4.16 Leasing

Le groupe FMB n'est à l'heure actuelle engagé dans aucune opération de leasing financier. A la date de clôture du bilan, les contrats de leasing opérationnel en cours concernent principalement la location à long terme d'immeubles commerciaux ou d'exploitation et le leasing automobile. Le leasing opérationnel n'est pas porté au bilan. Les redevances de leasing de l'exercice en cours sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

4.17 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein du groupe FMB, il existe divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel, en fonction des prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension FMB. Celle-ci constitue une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19.

Les engagements et l'excédent de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode du coût unitaire projeté (projected unit credit). Celle-ci se base sur les années de service cumulées par les collaborateurs jusqu'à la date d'évaluation et sur une estimation de l'évolution future des salaires. Durant les périodes qui séparent les calculs, les droits acquis par les collaborateurs sont actualisés sur la base des paramètres définis à l'avance. Les excédents de prévoyance sont portés à l'actif lorsque l'excédent de couverture d'un plan de prévoyance au sens de la norme IAS 19 entraîne un avantage économique. Le calcul de cet avantage éco-

nomique résultant des futures réductions de cotisations est effectué conformément aux directives de la norme IFRIC 14. Les charges de prévoyance annuelles, qui dépendent du volume de travail fourni pour la période sous revue, sont portées au compte de pertes et profits dans les charges de personnel. S'ils dépassent 10% du montant le plus élevé entre les actifs de prévoyance et les engagements de prévoyance, les bénéfices et pertes actuariels résultant des calculs périodiques sont portés au compte de pertes et profits de façon linéaire sur la durée moyenne de service restante.

Pour les plans à primauté des cotisations, les contributions à verser sont saisies dans le compte de pertes et profits conformément à chaque période concernée.

4.18 Rémunérations en actions

Les collaborateurs du groupe FMB ont la possibilité de participer au capital-actions de FMB à des conditions préférentielles. Le plan de participation prévoit de mettre tous les ans, pendant une durée non déterminée, un certain nombre d'actions nominatives à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein du groupe FMB. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel, qui est redéfini chaque année, et incluent une période de blocage. L'attribution de ces actions au personnel n'est soumise à aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en bourse. La différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les acquéreurs est comptabilisée dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Les actions octroyées sont retirées du portefeuille d'actions propres.

4.19 Informations sectorielles

Le groupe FMB est une entreprise intégrée verticalement, principalement active dans le secteur de l'approvisionnement en énergie. En cette qualité, il ne produit et distribue quasiment que de l'électricité. Ses activités en dehors du secteur de l'énergie électrique représentent moins de 10% de son chiffre d'affaires, de ses actifs et de son résultat. C'est pourquoi le présent rapport ne comporte aucune segmentation en fonction des secteurs d'activité. Une segmentation géographique basée

sur la localisation des actifs (origin of sales) est également jugée peu pertinente. En effet, le groupe a installé ses principaux systèmes informatiques à Berne et gère l'essentiel de ses affaires à Berne également. Il concentre donc l'essentiel de ses gains et de ses risques en Suisse. Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé en dehors de la Suisse n'atteint pas 10%.

4.20 Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, provisions, engagements et engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience acquise par le passé et sur l'évaluation la plus précise possible des développements futurs. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont réexaminées régulièrement et les modifications éventuelles sont inscrites au compte de pertes et profits de l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

4.20.1 Goodwill

Le goodwill généré à l'occasion d'une fusion est contrôlé une fois par an afin de déterminer une éventuelle perte de valeur, ou plus souvent si des événements ou un changement de contexte laissent supposer la possibilité d'une telle dépréciation. A l'occasion de ce contrôle de la dépréciation (impairment test), la valeur réalisable est attribuée à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie.

Le montant réalisable d'une unité génératrice de trésorerie est donné par le plus élevé des deux montants suivants: la juste valeur, déduction faite des frais de vente, et la valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage se fonde sur différentes hypothèses intégrant des prévisions d'évolution à moyen et long termes, telles que l'estimation des flux de paiement ou des taux de croissance. Le taux d'actualisation utilisé se fonde quant à lui sur les coûts moyens pondérés du capital du groupe FMB, compte tenu des adaptations nécessaires en fonction du profil de risque spécifique de l'unité génératrice de trésorerie.

4.20.2 Provisions

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires revêt une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de FMB. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à un calcul détaillé des coûts liés au démantèlement des centrales et à l'élimination des déchets. Les résultats obtenus sont examinés par la Confédération. FMB évalue elle-même les engagements spécifiques à sa centrale. Toute erreur survenant dans le calcul des coûts, de même que tout changement intervenant dans la législation en matière de désaffectation d'installations nucléaires et d'élimination des déchets radioactifs, peut avoir un impact sur le patrimoine et les résultats du groupe.

Les calculs relatifs aux coûts de désaffectation des installations nucléaires et d'élimination des déchets radioactifs ont été réactualisés par le secteur en 2006, conformément aux ordonnances sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion, et contrôlés par l'autorité compétente. Pour la première fois, les estimations concernant toutes les centrales nucléaires se basent sur une durée d'utilisation de cinquante ans. Les provisions constituées pour l'élimination des déchets nucléaires de la centrale de Mühleberg continuent de reposer sur une durée d'utilisation de quarante ans, compte tenu du fait qu'en l'état actuel, la concession n'est valable que jusqu'en 2012. L'application des études de coûts actualisées à la durée d'utilisation de quarante ans de la centrale a confirmé les estimations antérieures, sur la base desquelles les provisions existantes ont été constituées. En conséquence, le calcul de ces provisions se fondera à l'avenir également sur les anciennes évaluations de coûts, contrôlées par l'autorité compétente et portant sur une durée d'utilisation de quarante ans. Toutefois, la durée de vie technique de la centrale nucléaire de Mühleberg est supérieure à ces quarante ans. Si la concession venait à être prolongée, ou si une autorisation d'exploitation illimitée venait à être délivrée, la constitution des provisions s'en trouverait influencée, étant donné que cette opération est axée sur la durée d'exploitation autorisée.

Les provisions pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables couvrent les pertes attendues du fait de l'obligation de reprendre à son prix de revient l'énergie produite par les entreprises partenaires. Tout changement durable des prix à payer

aurait un impact important sur le montant des provisions en question.

4.20.3 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer le patrimoine et les résultats de FMB.

4.20.4 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Certaines ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes, en particulier auprès des clients particuliers, ne sont décomptées et facturées que de façon semestrielle, à la fin mars et à la fin septembre, sur la base du relevé des compteurs. Les ventes d'énergie réalisées mais non facturées à la date de clôture du bilan, le 31 décembre, font donc l'objet d'une délimitation. Le calcul de cette délimitation se fonde sur un modèle de simulation, qui prend en compte l'historique de la consommation du client ainsi que les prix actuels des produits. Le montant total des quantités fournies peut être assez estimé précisément sur la base des volumes connus d'injections et de prélèvements. La délimitation ainsi déterminée peut différer des valeurs effectives qui auraient été constatées dans le cadre d'un relevé des compteurs et de la facturation correspondante.

5 Chiffre d'affaires net

en millions de CHF	2008	2007
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	882,4	898,6
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	124,8	57,5
Fourniture d'électricité Ventes à l'international	668,4	526,2
Fourniture d'électricité commerce	1 350,2	894,5
Résultat du négoce de dérivés énergétiques	23,2	18,2
Autres activités liées à l'énergie	181,7	202,0
Activités liées au gaz	53,9	32,7
Activités liées à la construction/à l'ingénierie et aux installations électriques	104,6	104,9
Variation de la valeur des mandats en cours	2,3	- 1,1
Total	3 391,5	2 733,5

6 Approvisionnement en énergie

en millions de CHF	2008	2007
Approvisionnement en électricité auprès de tiers	1 778,9	1 255,9
Approvisionnement en électricité auprès d'entreprises partenaires	339,9	267,4
Autres charges d'approvisionnement en électricité	160,6	172,5
Approvisionnement en gaz	53,5	31,9
Total	2 332,9	1 727,7

7 Charges de personnel

en millions de CHF	2008	2007 réajusté
Salaires et traitements	261,7	247,9
Prestations sociales et autres charges de personnel	60,5	80,5
Total	322,2	328,4

Effectifs à la date de clôture du bilan, équivalence en postes à plein temps	31.12.2008	31.12.2007
Collaborateurs	2 613	2 457
Apprentis	168	158
Total	2 781	2 615

8 Autres charges d'exploitation

en millions de CHF	2008	2007
Droits, taxes et autres impôts	56,7	57,6
Autres charges d'exploitation	147,0	136,6
Total	203,7	194,2

9 Amortissements et dépréciations

en millions de CHF	2008	2007
Immobilisations corporelles	125,5	120,7
Actifs incorporels	6,9	4,9
Total	132,4	125,6

10 Résultat financier

en millions de CHF	2008	2007
Produit des intérêts	34,8	33,6
Produit des dividendes	5,4	4,0
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	4,1	2,3
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	8,2	0,1
Autres produits financiers	0,2	0,1
Changes	0,0	7,8
Produits financiers	52,7	47,9
Charges d'intérêt	-8,0	-8,6
Intérêts des provisions	-57,0	-55,2
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	-126,4	-4,6
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-9,7	-1,0
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	-16,9	-3,0
Autres charges financières	-3,5	-2,8
Changes	-21,8	0,0
Charges financières	-243,3	-75,2
Total	-190,6	-27,3

11 Impôts

en millions de CHF	2008	2007 réajusté
Impôts courants sur le bénéfice	38,4	47,0
Impôts différés	-5,5	0,0
Total impôts sur le bénéfice	32,9	47,0

Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes en millions de CHF	2008	2007 réajusté
Résultat avant impôts sur le bénéfice	171,6	273,9
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 20,1% (21,2% l'exercice précédent)	34,5	58,1
Effets des changements de taux d'imposition	0,0	-6,0
Influence de la déduction des participations et des produits non imposables	-1,8	-2,8
Influence des charges non déductibles	0,9	1,9
Impôts dus pour les exercices précédents	0,1	-4,9
Autres postes	-0,8	0,7
Total impôts sur le bénéfice	32,9	47,0
Taux d'imposition effectif	19,2%	17,2%

Variation des impôts différés actifs/passifs en millions de CHF	2008	2007 réajusté
Impôts différés actifs/passifs au 01.01.	519,1	505,5
Changements dans le périmètre de consolidation	0,0	0,1
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	-5,5	-0,0
Ajustement de valeur des instruments financiers via les fonds propres	1,1	12,4
Réalisation d'instruments financiers provenant des fonds propres	0,0	-0,1
Changes	-2,8	1,1
Impôts différés actifs/passifs au 31.12.	511,9	519,0
Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007 réajusté
Actif immobilisé	272,4	272,7
Actif circulant	69,2	31,9
Provisions et autres engagements à long terme	212,5	221,0
Engagements à court terme	-38,8	-6,6
Report de perte activés	-3,4	0,0
Total impôts différés actifs/passifs	511,9	519,0
Inscrits au bilan au titre de:		
> Impôts différés passifs	533,8	541,2
> Impôts différés actifs	-21,9	-22,2
Impôts différés passifs nets	511,9	519,0

Les impôts différés actifs se composent des différences temporaires dans l'actif immobilisé à hauteur de 18,5 mio. de CHF (22,2 mio. de CHF l'exercice précédent) et des reports de perte activés à hauteur de 3,4 mio. de CHF (aucun l'exercice précédent).

Le taux d'imposition prévu est un taux pondéré moyen recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts de chaque société du groupe et du taux d'imposition local applicable). Par rapport à l'exercice précédent, les bénéfices imposables de l'exercice sous revue ont été proportionnellement plus importants pour les sociétés soumises à un taux d'imposition moins élevé, ce qui a entraîné un léger recul du taux d'imposition prévu.

Au 31 décembre 2008, les reports de pertes fiscales non activés s'élevaient à 1,9 mio. de CHF. Ces reports de pertes n'ont pas été activés, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. Sur ces reports de pertes, une part de 0,5 mio. de CHF arrive à échéance en 2012 et une part de 0,1 mio. de CHF en 2015, la part restante de 1,3 mio. de CHF étant valable de façon illimitée. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait en moyenne à 25%.

A la date de clôture du bilan, il n'existait sur les participations aucune différence temporaire avec conséquences fiscales dont le renversement soit contrôlable et improbable dans un avenir prévisible et n'entraînant donc pas de comptabilisation d'impôts différés.

12 Bénéfice par action

	2008	2007 réajusté
Nombre d'actions émises (valeur nominale de 2,50 CHF)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	- 859 437	- 1 007 139
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	51 940 563	51 792 861
Part des actionnaires FMB au bénéfice de l'exercice, en millions de CHF	137,8	225,8
Bénéfice par action, en CHF	2,65	4,36
Dividende par action, en CHF	2,30	2,70

Le bénéfice non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Il n'y a pas de motif de dilution du bénéfice par action.

Le dividende de 2,30 CHF par action pour l'exercice 2008 correspond à la proposition faite par le conseil d'administration à l'assemblée générale et doit encore être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 119,5 mio. de CHF.

13 Changes

Le rapport de gestion est établi en francs suisses (CHF). Les cours de change par rapport au franc suisse utilisés pour l'établissement des comptes du groupe sont les suivants:

	Cours de change au 31.12.2008	Cours de change au 31.12.2007	Moyenne 2008	Moyenne 2007
CHF/EUR	1,494	1,653	1,599	1,655

14 Immobilisations corporelles	Centrales	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Combustibles nucléaires	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
en millions de CHF							
Valeurs brutes au 31.12.2006	1 458,9	2 268,5	182,6	611,4	287,6	99,7	4 908,7
Changements dans le périmètre de consolidation					0,2	1,2	1,4
Entrées	16,8	5,4	9,4	20,3	3,6	161,1	216,6
Sorties	-18,0	-21,0	-0,1		-22,0		-61,1
Reclassifications	19,6	63,2	6,9		17,0	-106,7	0,0
Changes	3,8				0,2		4,0
Valeurs brutes au 31.12.2007	1 481,1	2 316,1	198,8	631,7	286,6	155,3	5 069,6
Entrées	29,9	8,7	2,4	24,7	4,5	205,7	275,9
Sorties	-11,9	-81,8	-0,3	-36,4	-4,3		-134,7
Reclassifications	18,9	86,8	3,2		20,5	-129,4	0,0
Changes	-14,1		-0,6		-0,5	-0,4	-15,6
Valeurs brutes au 31.12.2008	1 503,9	2 329,8	203,5	620,0	306,8	231,2	5 195,2
Amort. cumulés au 31.12.2006	1 135,4	1 199,0	79,4	549,1	184,0	0,0	3 146,9
Entrées	18,2	61,0	4,0	18,1	19,4		120,7
Sorties	-13,7	-21,0	-0,1		-21,1		-55,9
Reclassifications		0,5			-0,5		0,0
Changes	0,1				0,1		0,2
Amort. cumulés au 31.12.2007	1 140,0	1 239,5	83,3	567,2	181,9	0,0	3 211,9
Entrées	22,6	61,7	4,2	18,0	19,0		125,5
Sorties		-35,4	-0,2	-36,4	-4,3		-76,3
Changes	-0,9				-0,2		-1,1
Amort. cumulés au 31.12.2008	1 161,7	1 265,8	87,3	548,8	196,4	0,0	3 260,0
Valeurs nettes au 31.12.2007	341,1	1 076,6	115,5	64,5	104,7	155,3	1 857,7
Valeurs nettes au 31.12.2008	342,2	1 064,0	116,2	71,2	110,4	231,2	1 935,2

Les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient à 3 007,5 mio. de CHF au 31 décembre 2008 (2 945,2 mio. de CHF l'exercice précédent). Aucun signe suggérant la nécessité d'un contrôle de la valeur effective des immobilisations n'a été détecté. Des charges d'emprunt liées à des investissements ont été portées à l'actif du bilan pour un montant de 0,2 mio. de CHF (exercice précédent: aucune). Au cours de l'exercice, des indemnités à hauteur de 2,1 mio. de CHF ont été comptabilisées via le compte de pertes et profits pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (1,8 mio. de CHF l'exercice précédent). Parmi les entrées liées aux combustibles nucléaires, 5,1 mio. de CHF sont sans incidence sur les liquidités (5,1 mio. de CHF l'exercice précédent). Cela correspond au transfert sans incidence sur les liquidités en rapport avec l'engagement lié à l'élimination des déchets nucléaires. Une partie du prix d'achat du parc éolien de Bockelwitz, à hauteur de 0,4 mio. de CHF, demeure en outre sans incidence sur les liquidités à la date de clôture du bilan (cf. note 28). Les sorties comprennent la vente des installations de production et de distribution d'électricité ferroviaire de la sous-station de Wlmmis, pour une valeur nette comptable de 46,4 mio. de CHF. A ces installations sont rattachés des droits d'utilisation cédés, qui résultent du financement octroyé pour la création des installations et ont fait l'objet d'une dissolution suite à la vente, ainsi qu'un nouveau droit d'utilisation (droit de construction). La dissolution nette des droits d'utilisation s'élève à 47,7 mio. de CHF. Elle vient en déduction du montant comptabilisé dans les flux de trésorerie consolidés pour la sortie des installations. Les flux de trésorerie consolidés font donc état d'un prix de vente de 14,5 mio. de CHF dans les désinvestissements en immobilisations corporelles.

15 Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence

en millions de CHF	Joint ventures	Sociétés associées	Total
Etat au 31.12.2007	395,9	299,0	694,9
Entrées	1,2	155,6	156,8
Changement de la méthode de consolidation	0,0	0,8	0,8
Sorties	-7,2	-0,4	-7,6
Dividendes	-13,2	-1,6	-14,8
Résultat proportionnel	4,2	19,1	23,3
Changes	-0,6	-32,6	-33,2
Etat au 31.12.2008	380,3	439,9	820,2

Les investissements réalisés dans les sociétés associées correspondent principalement aux apports de capitaux relatifs à l'acquisition de 33% des parts de Electrabel Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG, Berlin (D), pour un montant de 132,8 mio. de CHF. La participation détenue dans AEK Energie AG a en outre augmenté de 12,1 mio. CHF, passant de 35,5% à 39,5%. Enfin, le groupe FMB a acquis une participation de 48% dans Tamarete Energia S.r.l., Ortona (I), pour un montant de 9,8 mio. de CHF. Le changement de la méthode de consolidation concerne la société Abonax AG, précédemment consolidée par intégration globale et désormais évaluée par mise en équivalence suite à la perte de contrôle de FMB.

Valeurs clés des joint ventures en millions de CHF	Valeurs brutes 31.12.2008	Valeurs brutes 31.12.2007	Part 31.12.2008	Part 31.12.2007
Actif immobilisé	8 488,1	8 582,4	1 496,1	1 502,9
Actif circulant	696,3	595,1	119,5	106,4
Fonds de tiers à long terme	6 045,1	6 452,4	1 000,9	1 087,8
Fonds de tiers à court terme	1 239,2	673,9	234,4	125,6
Produits	1 707,1	1 398,3	348,9	304,3
Charges	1 767,0	1 392,8	344,7	298,3
Bénéfices	-59,9	5,5	4,2	6,0

La majeure partie des joint ventures sont des entreprises partenaires. Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Valeurs clés des sociétés associées en millions de CHF	Valeurs brutes 31.12.2008	Valeurs brutes 31.12.2007	Part 31.12.2008	Part 31.12.2007
Actif immobilisé	1 433,7	1 033,7	422,6	278,8
Actif circulant	783,0	657,6	229,8	187,9
Fonds de tiers à long terme	145,9	141,6	38,2	38,0
Fonds de tiers à court terme	629,4	469,0	174,3	129,7
Produits	779,4	615,0	237,8	164,3
Charges	713,5	585,9	218,7	156,1
Bénéfices	65,9	29,1	19,1	8,2

16 Immobilisations financières	Immobilisations financières disponibles à la vente	Titres détenus à des fins de négoce	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Excédents liés aux plans de prévoyance	Total
en millions de CHF							
Etat au 31.12.2006	217,6	166,3	32,4	826,1	633,4	31,0	1 906,8
1 ^{re} application d'IFRIC 14						61,8	61,8
Etat au 01.01.2007 (réajusté)	217,6	166,3	32,4	826,1	633,4	92,8	1 968,6
Changements dans le périmètre de consolidation		0,1					0,1
Entrées	11,5	43,1	7,7	700,5			762,8
Sorties	-0,6	-44,4	-8,3	-1 036,0			-1 089,3
Ajustements de valeur sans incidence sur le résultat	60,5						60,5
Ajustements de valeur avec incidence sur le résultat		-2,8		0,5	-4,6	-22,7	-29,6
Etat au 31.12.2007 (réajusté)	289,0	162,3	31,8	491,1	628,8	70,1	1 673,1
Entrées	1,5	128,2	4,3	967,6	0,8		1 102,4
Sorties	-0,1	-81,2	-2,2	-840,9			-924,4
Changes			-0,5				-0,5
Ajustements de valeur sans incidence sur le résultat	-0,8						-0,8
Ajustements de valeur avec incidence sur le résultat		-8,5			-126,4		-134,9
Etat au 31.12.2008	289,6	200,8	33,4	617,8	503,2	70,1	1 714,9
dont :							
› Immobilisations financières à court terme		200,8	8,1	617,7			826,6
› Immobilisations financières à long terme	289,6		25,3	0,1	503,2	70,1	888,3
dont :							
› Actifs financiers selon IFRS 7	289,6	200,8	33,4	617,8			1 141,6
› Autres actifs					503,2	70,1	573,3

La durée résiduelle moyenne pondérée des placements à court terme s'élève à 4,8 mois (3,5 mois l'exercice précédent), et leur taux de rémunération moyen pondéré à 2,8% (2,3% l'exercice précédent).

Les immobilisations financières disponibles à la vente, les titres détenus à des fins de négoce et les parts dans les fonds d'Etat sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, FMB n'a pas accès aux actifs gérés. Si les parts détenues dans la fortune nette des fonds d'Etat sont supérieures à la valeur actuelle des coûts prévus pour le démantèlement et l'élimination des déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg, FMB bénéficie d'un droit de régularisation à hauteur de l'excédent de capital versé.

	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
en millions de CHF				
Valeurs brutes au 31.12.2006	73,4	178,1	4,7	256,2
Changements dans le périmètre de consolidation			0,2	0,2
Entrées résultant d'acquisitions	17,2	0,3	6,8	24,3
Sorties	-1,2		-3,2	-4,4
Changes		0,3		0,3
Valeurs brutes au 31.12.2007	89,4	178,7	8,5	276,6
Entrées résultant d'acquisitions	33,8	0,7	6,7	41,2
Sorties				0,0
Changes	-2,0	-0,9	-0,1	-3,0
Valeurs brutes au 31.12.2008	121,2	178,5	15,1	314,8
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2006	39,6	92,4	0,9	132,9
Entrées	1,9		3,0	4,9
Sorties	-0,9		-2,8	-3,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2007	40,6	92,4	1,1	134,1
Entrées	2,1		4,8	6,9
Sorties				0,0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2008	42,7	92,4	5,9	141,0
Valeurs nettes au 31.12.2007	48,8	86,3	7,4	142,5
Valeurs nettes au 31.12.2008	78,5	86,1	9,2	173,8

Parmi les entrées liées aux droits d'utilisation, 20,6 mio. de CHF sont sans incidence sur les liquidités. Il s'agit des droits de prélèvement d'énergie relatifs à l'acquisition de la société Luminosa S.r.l.

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartit sur les unités génératrices de trésorerie suivantes:

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Onyx Energie Mittelland	46,1	45,4
FMB	31,0	31,0
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	8,9	9,8
Autres unités génératrices de trésorerie	0,1	0,1
Total	86,1	86,3

La valeur effective du goodwill inscrit au bilan a été contrôlée au cours de l'exercice sous revue (impairment test). Pour ce faire, la valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable des unités génératrices de trésorerie. La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de réduction de valeur.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)	WACC (après impôts)	Taux de croissance à long terme
	31.12.2008	31.12.2008	31.12.2008
Onyx Energie Mittelland	7,5	5,9	1,0
FMB	7,5	5,9	1,0
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	8,8	6,7	1,0
	31.12.2007	31.12.2007	31.12.2007
Onyx Energie Mittelland	7,7	6,0	1,0
FMB	7,7	6,0	1,0
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	9,6	6,4	0,0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

18 Stocks

Les stocks sont constitués de matériel mis en réserve pour la construction du réseau et pour les activités du domaine des installations électriques. A la date de clôture du bilan, ils ont fait l'objet d'ajustements de valeur d'un montant de 2,5 mio. de CHF (2,7 mio. de CHF l'exercice précédent), calculés sur la base d'une déduction pour obsolescence. Au cours de l'exercice sous revue, une dissolution d'ajustements de valeur à hauteur de 0,2 mio. de CHF (constitution de 0,7 mio. de CHF l'exercice précédent) a été comptabilisée dans le compte de pertes et profits.

19 Créances

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Créances résultant de ventes et de prestations	521,9	477,9
Autres créances financières	61,4	55,6
Autres créances	30,5	35,1
Acomptes versés	1,0	1,4
Mandats en cours	11,5	8,9
Total	626,3	578,9

Le poste des mandats en cours comprend des paiements partiels à la date de clôture du bilan pour un montant de 15 mio. de CHF (18,1 mio. de CHF l'exercice précédent) ainsi que des bénéfices proportionnels de 1,2 mio. de CHF (1,7 mio. de CHF l'exercice précédent).

Le tableau ci-dessous présente la structure d'âge des créances en retard, non réajustées, résultant de ventes et de prestations:

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Créances résultant de ventes et de prestations	521,9	477,9
dont:		
> non en retard	449,1	385,3
> en retard depuis 1 à 30 jours	17,4	21,0
> en retard depuis 31 à 90 jours	45,6	64,5
> en retard depuis 91 à 180 jours	2,2	4,6
> en retard depuis 181 à 360 jours	1,9	1,0
> en retard depuis plus de 360 jours	5,7	1,5

Concernant les créances résultant de ventes et de prestations, ainsi que les autres actifs financiers qui ne sont ni en retard ni réajustés, rien ne permet de présumer, à la date de clôture du bilan, que les débiteurs ne respecteront pas leurs obligations de paiement.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

en millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières
Ajustements de valeur au 31.12.2006	3,1	2,1
Constitutions nettes	0,8	
Dissolutions nettes		-0,6
Sorties de créances irrécouvrables	-0,7	
Ajustements de valeur au 31.12.2007	3,2	1,5
Constitutions nettes	3,0	0,1
Dissolutions nettes		
Sorties de créances irrécouvrables	-1,0	
Ajustements de valeur au 31.12.2008	5,2	1,6

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants en retard et non réajustés. Enfin, aucun des actifs financiers n'a fait l'objet d'une renégociation des conditions, destinée à éviter un retard ou un réajustement.

20 Comptes de régularisation

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Comptes de régularisation financiers	147,7	113,8
Autres comptes de régularisation	38,0	4,3
Total comptes de régularisation actifs	185,7	118,1
Comptes de régularisation financiers	155,7	60,5
Autres comptes de régularisation	25,4	23,1
Total comptes de régularisation passifs	181,1	83,6

21 Capital-actions et réserves

Actionnaires majoritaires et leur participation directe	31.12.2008	31.12.2007
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

Transactions avec les actions propres	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidités mio. de CHF
31.12.2006	354 453	31,1	
Achats	1 023 346	130,3	130,3
Ventes/cessions	-408 653	-51,2	-36,9
31.12.2007	969 146	110,2	
Achats	41 988	4,1	4,1
Ventes/cessions	-155 553	-17,9	-10,9
31.12.2008	855 581	96,4	

Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves englobent l'agio versé au moment de l'émission des actions.

Bénéfices retenus

Les bénéfices retenus se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Change

Les réserves pour change englobent les différences de change résultant de la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe situées à l'étranger.

Réserves de réévaluation

On saisit dans les réserves de réévaluation les adaptations effectuées sur la valeur des immobilisations financières disponibles à la vente jusqu'au moment de leur réalisation ou de leur comptabilisation dans les dépréciations.

Actions propres

Les actions FMB détenues par FMB ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Les actions propres sont utilisées pour l'essentiel dans le cadre des programmes de participation destinés au personnel. Au 31 décembre 2008, 17 980 actions FMB étaient détenues par les sociétés du groupe (25 280 l'exercice précédent) et 3 600 par les sociétés évaluées par mise en équivalence (3 600 l'exercice précédent).

Gestion du capital

Le groupe FMB poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la solvabilité et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation visée, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. Le groupe FMB vise un reversement constant des dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du résultat de l'exercice. Les moyens financiers du groupe FMB sont consacrés en priorité à l'exercice du cœur de métier et assurent la marge de manœuvre entrepreneuriale conformément aux objectifs de la stratégie du groupe.

A la date de clôture du bilan, la part des fonds propres a enregistré un léger recul de 1,6% par rapport à l'exercice précédent réajusté pour atteindre 51,3%. La politique de gestion du capital n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2008.

22 Provisions

en millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Contrats de vente d'énergie défavorables	Restructurations	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2006	1 075,6	28,9	8,3	2,7	90,7	1 206,2
Correction d'erreur					-33,2	-33,2
Etat au 01.01.2007 (réajusté)	1 075,6	28,9	8,3	2,7	57,5	1 173,0
Constitution de nouvelles provisions	5,1		2,8	0,1	6,4	14,4
Intérêts	53,5	1,7				55,2
Utilisation de provisions	-30,9	-1,7	-1,8	-1,7	-3,5	-39,6
Dissolution de provisions			-0,5		-13,3	-13,8
Etat au 31.12.2007 (réajusté)	1 103,3	28,9	8,8	1,1	47,1	1 189,2
Constitution de nouvelles provisions	5,1		0,8	0,4	3,5	9,8
Intérêts	55,3	1,7				57,0
Utilisation de provisions	-14,3	-1,7	-4,2	-0,1	-10,5	-30,8
Dissolution de provisions			-3,5	-0,1	-7,8	-11,4
Changes					-0,2	-0,2
Etat au 31.12.2008	1 149,4	28,9	1,9	1,3	32,1	1 213,6
dont :						
› Provisions à court terme	27,0			0,8	3,3	31,1
› Provisions à long terme	1 122,4	28,9	1,9	0,5	28,8	1 182,5

Au 31 décembre 2008, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires, d'un montant total de 1 149,4 mio. de CHF, se composent comme suit:

- › 497,1 mio. de CHF sont affectés au démantèlement de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase ultérieure à la désaffectation de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement proprement dit et de la remise en état du site. Les paiements devraient débuter au terme de l'exploitation commerciale (actuellement prévue fin 2012) et se poursuivre jusqu'à la fin des travaux de démantèlement (prévue environ douze ans plus tard). Le coût de l'élimination des déchets résultant du démantèlement s'échelonne jusqu'au scellement du dépôt pour déchets faiblement à moyennement radioactifs, prévu en 2101.
- › 578,4 mio. de CHF sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2115).
- › 73,9 mio. de CHF ont été provisionnés pour les coûts spécifiques à la centrale. Ces derniers couvrent l'élimination des déchets au sein de la centrale et interviennent régulièrement jusqu'à quelques années après la fin de l'exploitation commerciale.

FMB est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds sont ensuite chargés de payer, au nom des exploitants, tous les travaux effectués pour l'élimination des déchets et le démantèlement des centrales après la mise hors service de celles-ci. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 16).

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à compenser les sorties de trésorerie liées à l'achat d'énergie auprès des sociétés partenaires qui s'avèrent trop élevées par rapport aux prix de vente de cette énergie. Le calcul des provisions se base sur l'estimation de l'évolution des prix de l'électricité. L'utilisation des provisions, qui se fait au fur et à mesure des achats d'énergie auprès des entreprises partenaires, est susceptible de se prolonger jusqu'à l'échéance des concessions (soit au maximum jusqu'en 2075).

Les provisions constituées pour les contrats de vente d'énergie défavorables sont destinées à compenser les entrées de trésorerie liées à la vente d'énergie qui s'avèrent trop basses, en vertu des contrats concernés, par rapport au prix d'achat de cette énergie. La durée des contrats en question peut aller jusqu'à trois ans.

Les provisions constituées pour les restructurations sont destinées à couvrir les dépenses pouvant découler de mesures de restructuration décidées en interne ou exigées par la loi. Les versements correspondants s'étaleront sur les cinq prochaines années.

Les autres provisions couvrent les engagements relevant du domaine du personnel et les autres engagements d'exploitation. Les autres provisions au 31 décembre 2006 comprennent une provision d'un montant de 33,2 mio. de CHF pour un dommage survenu chez l'entreprise partenaire Grande Dixence/Cleuson-Dixence, qui ne se justifiait plus. Il s'agit d'une erreur au sens de la norme IAS 8, qui a conduit à une correction des chiffres de l'exercice précédent (cf. note 34). Sur un engagement de prévoyance conforme à la norme IAS 19 d'un montant de 8,1 mio. de CHF (cf. note 26), 5 mio. de CHF ont été utilisés au cours de l'exercice sous revue et 3,1 mio. de CHF ont fait l'objet d'une dissolution comptabilisée dans le compte de pertes et profits. Les sorties de trésorerie dans la perspective desquelles les autres provisions ont été constituées devraient avoir lieu pour l'essentiel dans les trois prochaines années.

Les provisions constituées à la valeur actuelle portent intérêts par le biais des charges financières.

23 Engagements financiers

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Emprunt obligataire à 3%, 2007 – 2022 FMB	195,3	195,1
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	30,0	30,0
Autres engagements financiers	4,0	0,8
Total	229,3	225,9
dont:		
› Engagements financiers à court terme	0,0	0,8
› Engagements financiers à long terme	229,3	225,1

Le taux d'intérêt moyen pondéré rapporté à la date de clôture du bilan et à la valeur nominale est de 3,06% (3,04% l'exercice précédent).

Le 27 avril 2007, FMB a lancé un emprunt à 3% d'un montant de 200 mio. de CHF et d'une durée de quinze ans. Cet emprunt est évalué selon le principe du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif de 3,22% qui en résulte a généré une charge d'intérêts de 6,2 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue (4,2 mio. de CHF l'exercice précédent).

24 Autres engagements à long terme

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Droits d'utilisation cédés	154,3	195,7
Autres engagements financiers à long terme	12,8	11,5
Autres engagements à long terme	0,9	1,0
Total	168,0	208,2

25 Autres engagements à court terme

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Engagements résultant de ventes et de prestations	262,3	310,6
Autres engagements financiers	49,8	25,0
Autres engagements	46,2	50,5
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	5,0	6,7
Acomptes clients	5,7	4,9
Total	369,0	397,7

Les acomptes clients concernent des mandats en cours et comprennent des coûts de 18,7 mio. de CHF à la date de clôture du bilan (16,3 mio. de CHF l'exercice précédent). Sont inclus des bénéfices proportionnels de 0,8 mio. de CHF (0,5 mio. de CHF l'exercice précédent).

26 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel en millions de CHF	2008	2007 réajusté
Coût des services rendus (employeur)	26,1	30,1
Charge d'intérêts	39,0	34,7
Rendement attendu des actifs du plan	-60,1	-58,5
Bénéfices/pertes actuariels saisis selon § 58A	77,7	0,0
Coût des services passés	28,9	0,5
Effets du montant non saisi	-92,4	37,8
Charges de prévoyance en faveur du personnel	19,2	44,6

Variation des actifs du plan en millions de CHF	2008	2007
Juste valeur des actifs du plan au 01.01.	1 328,1	1 307,8
Rendement attendu des actifs du plan	60,1	58,5
Contributions de l'employeur	27,3	17,9
Contributions des employés	12,5	10,0
Prestations perçues et versées	-23,0	-42,5
Bénéfices/pertes actuariels	-246,3	-24,1
Changements dans le périmètre de consolidation	0,0	0,5
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	1 158,7	1 328,1

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Juste valeur des actifs du plan	1 158,7	1 328,1	1 307,8	1 212,7	1 083,3
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	-1 214,7	-1 191,4	-1 161,5	-1 086,7	-991,6
Excédent/déficit de couverture	-56,0	136,7	146,3	126,0	91,7
Adaptation des engagements de prévoyance du fait de l'expérience	4,0	38,6	3,0	6,6	26,9
Adaptation des actifs du plan du fait de l'expérience	-246,3	-24,0	30,9	108,3	2,0

Montant inscrit au bilan à la clôture de l'exercice en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007 réajusté
Juste valeur des actifs du plan	1 158,7	1 328,1
Valeur actuelle des engagements de prévoyance financés	-1 214,7	-1 191,4
Excédent/déficit de couverture	-56,0	136,7
Bénéfices/pertes actuariels non saisis	126,1	17,7
Montant non saisi	0,0	-92,4
Montant inscrit au bilan au 31.12.	70,1	62,0
dont inscrit parmi les excédents (note 16)	70,1	70,1
dont inscrit parmi les engagements (note 22)	0,0	-8,1

Les excédents liés aux plans de prévoyance incluent des réserves de cotisations de l'employeur à hauteur de 32,1 mio. de CHF (31,8 mio. de CHF l'exercice précédent).

Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance en millions de CHF	2008	2007
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 01.01.	1 191,4	1 161,5
Charge d'intérêts	39,0	34,7
Coût des services rendus (employeur)	26,1	30,1
Prestations perçues et versées	-23,0	-42,5
Contributions des employés	12,5	10,0
Coût des services passés	28,9	0,5
Bénéfices/pertes actuariels	-60,2	-3,4
Changements dans le périmètre de consolidation	0,0	0,5
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	1 214,7	1 191,4

Rendement effectif des actifs du plan en millions de CHF	2008	2007
Rendement attendu des actifs du plan	60,1	58,5
Bénéfices/pertes actuariels	-246,3	-24,0
Rendement effectif des actifs du plan	-186,2	34,5

Répartition de la juste valeur des actifs du plan en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de participation de FMB	4,7	6,6
Instruments de participation de tiers	347,2	489,2
Titres de créance de FMB	31,7	34,3
Titres de créance de tiers	472,4	465,4
Biens immobiliers utilisés par FMB	9,2	9,1
Autres biens immobiliers	235,6	252,4
Divers	57,9	71,1
Total des actifs du plan	1 158,7	1 328,1

Hypothèses actuarielles	2008	2007
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Rendement attendu sur les actifs du plan	4,50%	4,50%
Evolution future attendue des salaires	2,00%	2,00%
Evolution future attendue des rentes	0,50%	1,00%

Compte tenu de la stratégie de placement des institutions de prévoyance et des rendements attendus pour les différentes catégories de placement, le rendement à long terme a été fixé sur la durée moyenne de service restante.

Estimation des contributions du prochain exercice en millions de CHF	2008	2007
Contributions estimées de l'employeur	23,0	19,3
Contributions estimées des employés	13,4	11,6

27 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, à la fois pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des risques de change. Les options sont des contrats à caractère facultatif, principalement conclus en phase de développement de projets de centrales.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts qui seraient générés par le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de FMB dans le cas où toutes les contreparties concernées deviendraient simultanément insolvables et où les transactions pourraient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts qui seraient encourus par les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de ces contreparties dans le cas où FMB ne pourrait plus respecter ses engagements. Le volume de contrats correspond à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Volume de contrats
en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2008	31.12.2008
Futures (négoce d'énergie)	0,0	0,0	128,8
Contrats à terme (négoce d'énergie)	271,3	210,7	2 124,9
Options	0,0	0,1	0,0
Couverture des risques de change	4,6	2,0	39,7
Total	275,9	212,8	2 293,4
en millions de CHF	31.12.2007	31.12.2007	31.12.2007
Futures (négoce d'énergie)	0,0	0,0	185,6
Contrats à terme (négoce d'énergie)	66,7	85,0	1 461,2
Options	22,8	0,0	0,0
Couverture des risques de change	4,1	1,6	51,7
Total	93,6	86,6	1 698,5

28 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises en 2008

Au cours de l'exercice sous revue, BKW Erneuerbare Energien GmbH, Kelkheim (D), a fait l'acquisition du parc éolien de Bockelwitz en Saxe (D). La date d'acquisition est le 1^{er} novembre. Le parc éolien de Bockelwitz, dont les dix turbines d'une puissance de 1,5 MW chacune produisent près de 22 GWh d'électricité par an, a été mis en service en 1999. Cette opération constitue une acquisition d'actifs et de passifs et non un rachat de société. La transaction relève néanmoins des dispositions de la norme IFRS 3, le parc éolien étant considéré comme une entreprise au sens de cette norme.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat sur les positions de l'actif et du passif:

en millions de CHF	Valeur comptable IFRS	Juste valeur
Créances et autre actif circulant	0,5	0,5
Immobilisations corporelles	15,1	15,1
Engagements à court terme	-0,4	-0,4
Provisions	-0,5	-0,5
Actif net acquis	14,7	14,7
Goodwill		0,0
Prix d'achat		14,7
Paiements différés du prix d'acquisition		-0,4
Sorties de trésorerie		14,3

Depuis son acquisition, le parc éolien de Bockelwitz a réalisé un chiffre d'affaires net de 0,6 mio. de CHF et un bénéfice de 0,1 mio. de CHF. Si l'acquisition du parc éolien avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le groupe FMB aurait enregistré pour l'exercice 2008 un chiffre d'affaires net supérieur de 2,5 mio. de CHF et un résultat annuel à peine supérieur.

Regroupements d'entreprises en 2007

Au cours de l'exercice précédent, FMB a pris le contrôle des sociétés suivantes suite à une acquisition ou à une augmentation de capital:

- › Elektro Feuz AG, Grindelwald (à partir du 1^{er} janvier 2007),
- › Erdgas Thunersee AG, Interlaken (à partir du 19 avril 2007).

Ces regroupements d'entreprises n'ont donné lieu à aucun goodwill.

29 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-dessous indique les transactions conclues au cours des deux derniers exercices entre le groupe FMB et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

en millions de CHF	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Joint ventures		Institutions de prévoyance	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Vente d'énergie	8,9	8,8	54,1	57,9	51,9	48,8	25,4	15,2	0,1	0,1
Autres ventes et prestations	2,5	2,1	3,0	0,6	39,3	23,9	15,4	20,5	1,0	0,9
Intérêts et dividendes perçus	1,8	2,7	1,5	1,1	1,5	0,8	13,9	11,8		
Achat d'énergie			45,0	84,7	57,3	0,4	282,6	267,0		
Droits et taxes	15,4	15,7								
Intérêts versés	0,6	0,5							1,2	0,7
Dividendes distribués	74,9	74,9	37,0	37,0						
Impôts sur le bénéfice	16,3	32,4								
Autres achats et prestations	3,3	3,5	9,2	8,4	24,5	19,7	14,3	11,5	25,3	18,8
Prêts (actif)					3,1	3,3	7,5	13,7		
Droits d'utilisation							5,0	5,8		
Immobilisations financières										
à court terme	8,6	31,4					8,0			
Créances et régularisations	2,7	3,5	19,7	9,7	26,0	17,8	16,0	9,9		
Liquidités	14,2	78,2								
Engagements et régularisations	0,6	1,9	4,0	11,8	18,3	5,8	31,9	15,2	33,8	36,5
Passif d'impôts sur le bénéfice	4,3	19,6								

Transactions avec le propriétaire

Le Canton de Berne est l'actionnaire principal de FMB. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. FMB entretient des relations de diverses natures avec le Canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise (BCBE).

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise

E.ON Energie AG et Groupe E SA sont représentés dans le conseil d'administration de FMB et ont ainsi la possibilité de participer aux décisions relevant de la politique financière et commerciale de FMB. FMB fournit et achète de l'énergie aux deux sociétés. Toutes ces transactions commerciales sont conclues aux conditions du marché. Par ailleurs, FMB fournit d'autres services et achète du matériel et des prestations aux deux sociétés. FMB détient pour sa part une participation de 10% dans Groupe E SA.

Transactions avec les sociétés du groupe

Toutes les transactions conclues au cours de l'exercice ont été éliminées dans le cadre de la consolidation.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées englobent des fournitures d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits) et d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées au matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Les achats d'énergie correspondent au prélèvement d'énergie effectué auprès de la nouvelle centrale, désormais opérationnelle, de la société E.ON Produzione Livorno Ferraris S.p.A. Au cours de l'exercice 2008, les sociétés associées ont emprunté à FMB 0,4 mio. de CHF (0,8 mio. de CHF l'exercice précédent) et remboursé 0,5 mio. de CHF (0,5 mio. de CHF l'exercice précédent).

Transactions avec les joint ventures

Les transactions indiquées englobent des fournitures d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits), de gestion d'exploitation et d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées au matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient. Au cours de l'exercice 2008, les joint ventures ont remboursé à FMB 0,6 mio. de CHF au titre de prêts (5,6 mio. de CHF l'année précédente) et emprunté à FMB 3 mio. de CHF (5,5 mio. de CHF l'année précédente).

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction d'entreprise

Rémunérations en millions de CHF	2008	2007
Prestations échues à court terme	3,0	2,8
Contributions aux plans de prévoyance	0,7	0,5
Rémunérations en actions	0,3	0,3
Total	4,0	3,6

A la date de clôture du bilan, des prêts étaient en cours en faveur de membres de la direction d'entreprise pour un montant total de 0,1 mio. de CHF (0,1 mio. de CHF l'année précédente).

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise et les participations de ces derniers au capital-actions, conformément aux art. 663b^{bis} et 663c al. 3 du Code suisse des obligations, sont détaillées dans les comptes de FMB, aux pages 66 à 69.

30 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants:

Echéance le 31 décembre 2008 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing d'exploitation	Total
Moins d'un an	1,9	0,9	2,8
Un à cinq ans	6,6	1,7	8,3
Plus de cinq ans	4,0	0,8	4,8
Total	12,5	3,4	15,9
Charges de leasing comptabilisées 2008	2,3	0,7	3,0

Echéance le 31 décembre 2007 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing d'exploitation	Total
Moins d'un an	2,2	0,5	2,7
Un à cinq ans	7,3	0,7	8,0
Plus de cinq ans	5,2	0,0	5,2
Total	14,7	1,2	15,9
Charges de leasing comptabilisées 2007	1,6	0,6	2,2

31 Rémunérations en actions

Au cours de l'exercice sous revue, l'occasion a été offerte au personnel du groupe FMB et aux membres du conseil d'administration de FMB d'acquérir au total 232 495 actions FMB à un prix préférentiel (217 584 actions l'année précédente). Ceux-ci ont finalement acheté 126 054 actions en 2008 (117 083 actions l'année précédente), au prix unitaire de 75,00 CHF (75,00 CHF l'année précédente). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 145,00 CHF (142,00 CHF l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions s'élèvent à 9,2 mio. de CHF (7,9 mio. de CHF l'année précédente). Aucun droit de prélèvement n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

32 Informations sur les actifs et les engagements financiers

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables des actifs et des engagements financiers par poste du bilan, ainsi que la répartition de celles-ci dans les différentes catégories conformément à la norme IAS 39. La méthode comptable appliquée à chaque catégorie est décrite dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

	Note	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Total	
en millions de CHF		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Actifs financiers									
Immobilisations financières à long terme	16	25,4	31,6			289,6	289,0	315,0	320,6
Créances résultant de ventes et de prestations	19	521,9	477,9					521,9	477,9
Autres créances financières à court terme	19	61,4	55,6					61,4	55,6
Produits dérivés	27			275,9	93,6			275,9	93,6
Immobilisations financières à court terme	16	625,8	491,3	200,8	162,3			826,6	653,6
Comptes de régularisation financiers	20	147,7	113,8					147,7	113,8
Liquidités				216,0	671,9			216,0	671,9
Total actifs financiers		1 382,2	1 170,2	692,7	927,8	289,6	289,0	2 364,5	2 387,0

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables et les justes valeurs des prêts et créances sont proches. Les placements à terme comptabilisés dans les immobilisations financières à court terme présentent quant à eux une différence entre valeur comptable et juste valeur. Les justes valeurs des placements à terme correspondent aux valeurs actuelles des paiements liés aux actifs, compte tenu des paramètres de taux respectifs. Au 31 décembre 2008, la juste valeur s'élevait à 630,4 mio. de CHF et la valeur comptable à 617,8 mio. de CHF (exercice précédent: juste valeur de 494,6 mio. de CHF, valeur comptable de 491,1 mio. de CHF).

	Note	Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Total	
en millions de CHF		2008	2007	2008	2007	2008	2007
Engagements financiers							
Engagements financiers à long terme	23	229,3	225,1			229,3	225,1
Autres engagements financiers à long terme	24	12,8	11,5			12,8	11,5
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	262,3	310,6			262,3	310,6
Autres engagements financiers à court terme	25	49,8	25,0			49,8	25,0
Produits dérivés	27			212,8	86,6	212,8	86,6
Engagements financiers à court terme	23	0,0	0,8			0,0	0,8
Comptes de régularisation financiers	20	155,7	60,5			155,7	60,5
Total engagements financiers		709,9	633,5	212,8	86,6	922,7	720,1

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables des engagements financiers inscrites sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti correspondent aux justes valeurs. Seul l'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 200 mio. de CHF inscrit dans les engagements financiers à long terme présente, au 31 décembre 2008, une différence entre sa valeur comptable et sa juste valeur. Le montant de 195,3 mio. de CHF inscrit au bilan correspond à la valeur déterminée selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le cours boursier de l'emprunt s'élevait à 199,3 mio. de CHF à la fin de l'année (182,6 mio. de CHF l'exercice précédent).

Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IAS 39:

	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
en millions de CHF										
Eléments compris dans le chiffre d'affaires net										
› Résultat du négoce de dérivés énergétiques			23,2	18,2					23,2	18,2
› Variation ajustements de valeur	-2,1	-0,1							-2,1	-0,1
Eléments compris dans le résultat financier										
› Produit des intérêts	10,1	23,2	24,2	10,4					34,3	33,6
› Charges d'intérêt							-8,0	-8,4	-8,0	-8,4
› Produit des dividendes			1,0	0,7	4,4	3,3			5,4	4,0
› Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur			-8,7	-2,8					-8,7	-2,8
› Résultat sur cession			-5,6	1,0		0,3			-5,6	1,3
› Résultat autres produits financiers	-0,9	-1,1	-1,1	-0,6					-2,0	-1,7
› Changes	2,2	-1,7	-22,1	8,1			-1,9	1,4	-21,8	7,8
Eléments comptabilisés dans les fonds propres										
› Evaluation subséquente à la juste valeur via les fonds propres					0,8	60,5			0,8	60,5
Résultat net total	9,3	20,3	10,9	35,0	5,2	64,1	-9,9	-7,0	15,5	112,4

Aucun instrument financier n'entre dans la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur» au cours des exercices présentés.

33 Gestion des risques financiers

33.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Corporate Risk Management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2008 remonte à sa réunion du 19 février 2008.

33.2 Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant du non-respect d'engagements contractuels par un client ou une contrepartie. Pour les créances résultant de ventes et de prestations dans le cadre des opérations de négoce d'énergie ainsi que pour les placements de liquidités, le groupe FMB applique une gestion standardisée des risques, qui comprend la définition de limites de risque pour chacun des partenaires commerciaux.

L'essentiel des risques de crédit est géré de façon centralisée par l'unité Corporate Risk Management. La procédure correspondante distingue entre l'examen de la solvabilité et l'octroi de limites d'une part, et la surveillance des limites et le reporting d'autre part. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité (A, B ou C) à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Les classes A et B correspondent approximativement à la note «investment grade» attribuée par les agences de notation. La notation est calculée selon une méthode qui s'inspire de celle des notations internes de Bâle II (approche IRB, Internal Rating Based) et non plus de l'approche standard comme en 2007. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte dans l'examen de la solvabilité. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite octroyée à la contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur, à la date de clôture du bilan, des risques de crédit relatifs aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements sur compte courant et aux placements à terme auprès d'établissements de crédit, répartis en classes de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution en Suisse. Les risques de crédit relatifs aux autres contreparties font l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Classe de solvabilité A	528,0	978,5
Classe de solvabilité B	805,7	328,2
Classe de solvabilité C	32,6	2,5
Autres contreparties	273,3	425,5
Total	1 639,6	1 734,7
Eléments compris dans les postes du bilan		
› Créances résultant de ventes et de prestations	521,9	477,9
› Produits dérivés	275,9	93,6
› Immobilisations financières à court terme	625,8	491,3
› Liquidités	216,0	671,9

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers en cours à la date de clôture du bilan, compte tenu de la compensation avec déchéance du terme (close-out netting) applicable tant contractuellement que légalement. Au 31 décembre 2008, le risque maximal de crédit encouru par FMB s'élevait à 2 364,5 mio. de CHF, contre

2 387 mio. de CHF l'exercice précédent (valeur comptable de tous les actifs financiers selon note 32). Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait que toutes les contreparties deviennent insolvables simultanément et que les sûretés existantes ne puissent être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 51,3 mio. de CHF (36 mio. de CHF l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque maximal de défaillance.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de la solvabilité avec octroi d'une notation. Les sûretés permettent aux clients des classes A et B de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Toutefois, le risque effectif ne doit jamais dépasser le montant supplémentaire des sûretés. Les opérations avec des contreparties de la classe C nécessitent généralement l'apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2008 sont couverts par des sûretés d'un montant total de 143,7 mio. de CHF (105,7 mio. de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est pourquoi le groupe FMB s'attache à répartir de façon adéquate les risques et les limites. Il a notamment fixé une limite maximale pour chaque classe de solvabilité.

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont fortement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 75% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (contre 84% l'année précédente).

33.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la stratégie et la planification à moyen terme, ainsi que sur les besoins futurs en matière de financement ou de placement qui en découlent. La planification des liquidités pour l'ensemble du groupe est effectuée à partir de la planification à moyen terme, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, de détecter d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour l'optimisation du résultat financier.

Les analyses mensuelles des risques de liquidités débouchent chaque année sur une proposition de stratégie qui met l'accent sur des sujets clés, comme le besoin de liquidités, les limites ou encore la réserve de liquidités. La «réserve de liquidités à court terme» sert à faire face aux manques de liquidités consécutifs à une perte de recettes d'une durée inférieure ou égale à un mois, ainsi qu'aux variations passagères de l'actif circulant. La «réserve stratégique de liquidités» sert quant à elle à assurer une croissance autonome et à faire face aux manques de liquidités d'une durée supérieure à un mois. Grâce à elle, les décisions en matière d'investissements, de projets ou d'acquisitions peuvent être prises de façon largement indépendante de la situation du marché des banques et des capitaux. Cette réserve peut par ailleurs servir de sûreté pour l'obtention d'emprunts ou de financements relais dans un contexte de marché difficile.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les données relatives aux durées résiduelles des engagements financiers sur une base non actualisée:

	Note	Valeurs comptables au 31.12.2008	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
en millions de CHF							
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	23	229,3			7,2	61,3	256,0
Autres engagements financiers à long terme	24	12,8				6,3	8,0
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	262,3	222,9	39,0	1,3		
Autres engagements financiers à court terme	25	49,8	32,5	1,2	16,1		
Engagements financiers à court terme	23	0,0					
Comptes de régularisation financiers	20	155,7	123,7	11,0	20,3	0,7	
Total engagements non dérivés		709,9	379,1	51,2	44,9	68,3	264,0
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
› Valeurs de remplacement positives	27	271,3	28,3	47,4	181,0	43,7	
› Valeurs de remplacement négatives	27	-210,8	-20,0	-38,5	-131,8	-49,6	
Valeurs de remplacement nettes		60,5	8,3	8,9	49,2	-5,9	0,0
Opérations à terme sur devises							
› Valeurs de remplacement positives	27	4,6	2,2	0,6	1,8		
› Valeurs de remplacement négatives	27	-2,0	-0,6	-0,6	-0,6	-0,2	
Valeurs de remplacement nettes		2,6	1,6	0,0	1,2	-0,2	0,0
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes		-3 837,3	-349,2	-594,2	-2 314,2	-579,7	
› Entrées de trésorerie brutes		3 846,9	351,7	597,2	2 325,9	572,1	

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables 31.12.2007	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	23	225,1		6,0	1,0	27,9	237,0
Autres engagements financiers à long terme	24	11,5				6,9	4,6
Engagements résultant de ventes et de prestations	25	310,6	209,8	90,3	10,5		
Autres engagements financiers à court terme	25	25,0	22,6	0,7	1,7		
Engagements financiers à court terme	23	0,8	0,8				
Comptes de régularisation financiers	20	60,5	35,2	16,5	8,8		
Total engagements non dérivés		633,5	268,4	113,5	22,0	34,8	241,6
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques							
› Valeurs de remplacement positives	27	66,7	16,9	19,3	29,4	22,7	
› Valeurs de remplacement négatives	27	-85,0	-22,2	-25,0	-42,5	-16,9	
Valeurs de remplacement nettes		-18,3	-5,3	-5,7	-13,1	5,8	0,0
Opérations à terme sur devises							
› Valeurs de remplacement positives	27	4,1	1,1	0,8	2,1	0,1	
› Valeurs de remplacement négatives	27	-1,6	-1,2	-0,3	-0,1		
Valeurs de remplacement nettes		2,5	-0,1	0,5	2,0	0,1	0,0
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes		-2 215,0	-286,4	-404,9	-1 175,1	-348,6	
› Entrées de trésorerie brutes		2 213,9	283,5	412,6	1 191,7	326,1	

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Concernant les autres engagements financiers ainsi que les comptes de régularisation financiers, l'échéance a fait l'objet d'une estimation en l'absence de dispositions contractuelles à ce sujet. Les engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie bruts générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements).

33.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions des opérations énergétiques et financières pour lesquelles la couverture n'est pas assurée. La politique de FMB en matière de risques autorise la prise de positions ouvertes maintenues sous surveillance. Les risques de prix de l'énergie, de taux, de bourse, de change ainsi que les risques de prix des certificats de CO₂ font l'objet d'une gestion centralisée. Les risques de marché auxquels le groupe FMB est exposé sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Cette concentration à l'échelle du groupe permet de prendre en compte toutes les interdépendances qui peuvent exister entre les différents types de risques (corrélations et effets de diversification qui en découlent) ainsi que d'analyser systématiquement et de maîtriser efficacement le risque global. Les limites de valeur exposée (value at risk), nécessaires à la gestion des risques, doivent être validées par la direction d'entreprise et par le conseil d'administration.

33.4.1 Risques boursiers

FMB est exposée aux risques boursiers en ce qui concerne ses actifs financiers détenus à des fins de négoce, ses actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que ses créances envers les fonds d'Etat (cf. note 16). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition d'un instrument financier en vertu de la norme IAS 32 et sont donc exclues des informations ci-après relatives à la mesure du risque.

33.4.2 Risques de taux

La production d'électricité et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur les résultats, le financement des investissements s'inscrit généralement sur le long terme, avec des échéances échelonnées. En complément, le groupe FMB recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu fixe.

33.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par la conclusion de swaps de devises.

33.4.4 Risques de prix de l'énergie/des quotas d'émission de CO₂

Dans le cadre du négoce d'énergie et du négoce des quotas d'émission de CO₂, en dehors de la gestion d'actifs, FMB poursuit des stratégies de négoce pour compte propre. Le recours à des positions non couvertes relativement réduites est alors autorisé. Ces positions non couvertes ne peuvent être prises que dans l'année en cours ou dans les trois années suivantes. Cela permet de limiter la prise de risque liée aux transactions pour compte propre à un horizon correspondant à la liquidité du marché.

33.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, les risques boursiers et les risques de change font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée et d'un rapport correspondant. FMB recourt à cet effet à la méthode variance/covariance, en appliquant une durée de détention d'un an, un niveau de confiance de 99% et une période d'observation historique glissante de 250 jours. Les chiffres présentés ci-dessous ne contiennent pas les actifs financiers disponibles à la vente.

Valeur exposée au risque en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts	13,0	7,6
Cours des actions, instruments financiers détenus à des fins de négoce	16,9	8,7
Cours des actions, instruments financiers disponibles à la vente	211,0	100,0
Devises	49,0	18,8

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir en fonction du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Sauf en présence d'une dépréciation, la fluctuation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente n'a aucune incidence sur le résultat annuel, mais est directement comptabilisée dans les fonds propres.

Le risque d'une évolution négative des prix de l'électricité, du gaz et des certificats de CO₂ est déterminé par la valeur exposée, calculée sur la base d'une durée de détention d'une journée et d'un niveau de confiance de 99% au moyen d'une simulation historique pour un horizon glissant de 260 jours. Cet instrument de gestion du risque qu'est la valeur exposée est complété par la définition de limites subordonnées relatives aux positions et prestations.

Valeur exposée au risque en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Prix de l'électricité	0,7	1,1
Prix du gaz	0,2	n/a
Prix des certificats de CO ₂	0,7	n/a

Le négoce du gaz est effectué depuis le début de l'année 2008 et le négoce des quotas d'émission de CO₂, depuis mi-2008.

34 Changement des principes de comptabilisation et d'évaluation et erreurs

Première application de la norme IFRIC 14

La norme IFRIC 14 est une interprétation de la norme IAS 19. Cette dernière règle le traitement des avantages du personnel, et plus particulièrement le calcul des coûts et des engagements dont l'employeur s'est acquitté pour ses employés auprès de la caisse de pension. Elle exige notamment que l'avantage économique tiré par une entreprise des futures réductions de cotisations de l'employeur dans le cadre d'un plan de prévoyance soit inscrit au bilan. La norme IFRIC 14 spécifie un nouveau mode de calcul pour la détermination de cet avantage économique, ce qui a conduit FMB à augmenter les excédents liés aux plans de prévoyance portés à l'actif. Les «excédents liés aux plans de prévoyance» sont intégrés dans les «immobilisations financières à long terme». L'introduction de la norme IFRIC 14 à l'occasion de l'exercice 2008 a occasionné l'adaptation des données de l'exercice précédent, les effets de la première comptabilisation au 1^{er} janvier 2007 ayant été portés aux réserves provenant de bénéfices. Pour la comptabilisation des bénéfices et pertes actuariels liés aux plans de prévoyance, FMB recourt à la méthode du corridor. C'est pourquoi l'application de la norme IFRIC 14 a entraîné depuis la date de son introduction des changements dans le bilan consolidé, dans le compte de pertes et profits consolidé ainsi que dans le tableau consolidé de variation des fonds propres de l'exercice 2007.

Provisions

Les autres provisions au 31 décembre 2007 comprennent une provision d'un montant de 33,2 mio. de CHF pour un dommage survenu chez l'entreprise partenaire Grande Dixence/Cleuson-Dixence. FMB avait en effet provisionné sa part dans la remise en état de la conduite forcée endommagée. Au cours de l'exercice sous revue, un examen détaillé de cette provision a révélé que celle-ci était injustifiée, l'entreprise partenaire ayant entrepris elle-même les corrections comptables nécessaires. Il s'agit donc d'une erreur au sens de la norme IAS 8. La dissolution de la provision est donc réalisée sans incidence sur le résultat et les valeurs de l'exercice précédent sont adaptées en conséquence.

Les conséquences de ces deux événements sont représentées dans le tableau suivant:

en millions de CHF	publié	1 ^{re} application d'IFRIC 14	Correction d'erreur	réajusté
Bilan au 31.12.2006				
Immobilisations financières à long terme	1 108,4	61,8		1 170,2
› Excédents liés aux plans de prévoyance	31,0	61,8		92,8
Impôts différés passifs	509,0	13,6	7,3	529,9
Provisions à long terme	1 196,3		-33,2	1 163,1
› Autres provisions	86,4		-33,2	53,2
Fonds propres	2 966,5	48,2	25,9	3 040,6
Compte de pertes et profits, exercice 2007				
Charges de personnel	305,0	23,4	0,0	328,4
Impôts sur le bénéfice	52,1	-5,1	0,0	47,0
Bénéfice de l'exercice	245,2	-18,3	0,0	226,9
Bilan au 31.12.2007				
Immobilisations financières à long terme	981,2	38,3		1 019,5
› Excédents liés aux plans de prévoyance	31,8	38,3		70,1
Impôts différés passifs	525,5	8,4	7,3	541,2
Provisions à long terme	1 187,5		-33,2	1 154,3
› Autres provisions	69,4		-33,2	36,2
Fonds propres	3 049,1	29,9	25,9	3 104,9

35 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

en millions de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de garantie en faveur de tiers	51,3	36
Engagements d'investissement	638,2	841,9
Engagements de versement de fonds	0,6	0,6
Total des engagements conditionnels et des engagements de paiement	690,1	878,5

Engagements conditionnels

Sur l'ensemble des garanties accordées, celles présentant une durée inférieure ou égale à douze mois totalisent 6,8 mio. de CHF. Des garanties illimitées ont été accordées pour un montant de 26,1 mio. de CHF. Les garanties accordées à des sociétés associées se sont élevées à 33,7 mio. de CHF (7,3 mio. de CHF l'exercice précédent).

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (le 1^{er} février 2005), une telle obligation limitée existe également vis-à-vis du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

En janvier 2008, FMB a acquis auprès de Electrabel Deutschland AG une participation minoritaire de 33% dans un projet de centrale à charbon à Wilhelmshaven, dans le nord de l'Allemagne. L'objectif de FMB est de développer ses capacités de production en Allemagne, notamment afin de soutenir ses activités de distribution dans ce pays. La participation de FMB dans cette centrale nécessite un investissement de 430 mio. d'EUR au total. Au 31 décembre 2008, près de 83 mio. d'EUR avaient déjà été investis. La centrale de Wilhelmshaven devrait entrer en service en 2012.

Le 23 septembre 2008, FMB a signé un contrat avec le conseil municipal de la ville de Berthoud portant sur l'achat de 49% des parts dans Localnet AG. Le prix d'acquisition s'élève à 39 mio. de CHF, ce qui équivaut à un prix unitaire de 5 036 CHF par action. Le contrat a été signé sous réserve de l'accord du conseil de ville, lequel a approuvé la transaction le 3 novembre 2008. Un référendum contre cette décision du conseil de ville a abouti le 5 janvier 2009, le vote étant fixé au 17 mai 2009.

En décembre 2008, FMB a acquis 48% de la société italienne Tamarete Energia S.r.l., qui prévoit l'extension d'une centrale combinée à gaz à Ortona (I). Cette acquisition permet à FMB de renforcer sa présence sur le marché italien. La participation représente un investissement d'environ 43,2 mio. d'EUR. La centrale agrandie devrait entrer en service à la fin 2010.

36 Événements survenus après la clôture du bilan

Le conseil d'administration de FMB a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 13 mars 2009. Jusqu'à cette date, aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires FMB du 30 avril 2009.

Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe	Production d'énergie	Négoce d'énergie	Vente d'énergie	Réseaux	Construction/ingénierie et installations électriques	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Arnold AG					●	●	Selzach	0,5	CHF	86,0	●	31.12.
Biomassekraftwerk Otelfingen AG	●					●	Otelfingen	0,5	CHF	50,0	●	31.12.
BKW Erneuerbare Energien GmbH ¹	●						Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12.
BKW Deutschland GmbH						●	Kelkheim (D)	0,1	EUR	100,0	●	31.12.
BKW Dritte Energie Beteiligungs-GmbH	●						Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12.
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	●						Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12.
BKW Energie GmbH			●				Kelkheim (D)	1,0	EUR	100,0		31.12.
BKW enex AG ²		●					Berne	15,0	CHF	100,0		31.12.
BKW FMB Participations SA						●	Berne	50,0	CHF	100,0	●	31.12.
BKW FMB Energie Österreich GmbH						●	Vienne (A)	0,05	EUR	100,0	●	31.12.
BKW Handel AG ³						●	Berne	7,5	CHF	100,0	●	31.12.
BKW ISP AG					●		Berne	0,9	CHF	100,0	●	31.12.
BKW Italia S.p.A		●				●	Milan (I)	13,4	EUR	100,0	●	31.12.
BKW Übertragungsnetz AG				●			Berne	40,0	CHF	100,0	●	31.12.
Bradano Energia S.r.l.	●						Milan (I)	0,01	EUR	100,0		31.12.
Electra Italia S.p.A			●				Milan (I)	1,0	EUR	80,1		31.12.
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	●	●	●				Grindelwald	0,55	CHF	92,1		31.12.
Elektrizitätswerke Wynau						●	Langenthal	0,1	CHF	100,0		31.12.
Elektro Feuz AG					●		Grindelwald	0,1	CHF	66,0		31.12.
Energie Utzenstorf AG	●						Utzenstorf	1,0	CHF	90,0	●	31.12.
Erdgas Thunersee AG			●	●			Interlaken	6,9	CHF	66,7	●	31.12.
EWB Energie AG	●	●	●	●			Schattenhalb	2,0	CHF	100,0	●	31.12.
Faltinek AG						●	Wangenried	0,28	CHF	100,0		31.12.
Holzwärme Grindelwald AG ⁴	●						Grindelwald	0,5	CHF	66,8		31.12.
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	●						Milan (I)	25,43	EUR	100,0		31.12.
inelectro sa					●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	●	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●						Kandersteg	2,5	CHF	60,0		31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●						Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	●	31.12.
Luminosa S.r.l. ⁵	●						Milan (I)	0,1	EUR	94,0		31.12.
Onyx Energie Dienste			●				Langenthal	2,0	CHF	100,0		31.12.
Onyx Energie Mittelland ⁶						●	Langenthal	10,5	CHF	99,6	●	31.12.
Onyx Energie Netze				●			Langenthal	10,5	CHF	100,0		31.12.
Onyx Energie Produktion	●						Langenthal	3,0	CHF	100,0		31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG												
Heimberg-Steffisburg ⁷						●	Heimberg	2,5	CHF	51,0		31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●						Erlenbach	7,31	CHF	83,4		31.12.
Société des forces électriques de la Goule	●	●	●				Saint-Imier	3,5	CHF	80,8		31.12.
sol-E Suisse SA ⁸	●						Berne	30,0	CHF	100,0	●	31.12.
STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG	●						Dörpen (D)	-	EUR	100,0		31.12.
STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	●						Dörpen (D)	0,03	EUR	100,0		31.12.
Termoelettrica Veneta S.r.l. ⁴	●						Milan (I)	0,01	EUR	100,0		31.12.
TW Energie AG						●	Berne	0,4	CHF	75,0		31.12.

	Production d'énergie	Négoce d'énergie	Vente d'énergie	Réseaux	Construction/ingénierie et installations électriques	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Joint ventures												
Bieleree Kraftwerke AG BIK	●						Bienne	20,0	CHF	50,0		31.12.
Biopower Sardegna S.r.l.	●						Milan (I)	0,1	EUR	10,5		31.12.
Biopower S.p.A.	●						Caserta (I)	4,71	EUR	24,9		31.12.
Forces Motrices de Blenio SA	●						Blenio	60,0	CHF	12,0		30.09.
cc energie sa						●	Morat	1,0	CHF	65,0	●	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA			●				Delémont	7,43	CHF	34,9	●	30.09.
Electra-Massa	●						Naters	40,0	CHF	16,1		31.12.
Electricité de la Liègne SA	●						Sion	24,0	CHF	33,3		30.09.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●						Zernez	140,0	CHF	30,0		30.09.
Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA ⁴	●						Döttingen	1,0	CHF	11,5	●	31.12.
Remplacement centrale nucléaire de Muehleberg SA ⁴	●						Mühleberg	1,0	CHF	51,0	●	31.12.
Etrans SA				●			Laufenburg	7,5	CHF	11,5		31.12.
Forces Motrices de Conches SA	●						Ernen	30,0	CHF	40,0		31.12.
Grande Dixence SA	●						Sion	300,0	CHF	13,3		31.12.
Juvent SA	●						Berne	0,1	CHF	65,0		31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●						Berne	150,0	CHF	33,3	●	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●						Leibstadt	450,0	CHF	9,5		31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●						Gsteig	3,2	CHF	50,0		30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●						Thusis	100,0	CHF	7,7		30.09.
Forces Motrices de Mattmark SA	●						Saas Grund	90,0	CHF	11,1		30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●						Sion	100,0	CHF	19,5		30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●						Innertkirchen	120,0	CHF	50,0		31.12.
La Prairie Biogaz	●						Porrentruy	-	CHF	30,0		31.12.
Officine Idroelettriche della Maggia SA	●						Locarno	100,0	CHF	10,0		30.09.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG						●	Würenlingen	5,0	CHF	10,7		31.12.

	Production d'énergie	Négoce d'énergie	Vente d'énergie	Réseaux	Construction/ingénierie et installations électriques	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Sociétés associées												
Abonax AG ⁹						●	St-Gall	1,0	CHF	33,6	●	31.12.
AEK Energie AG ¹⁰			●	●			Soleure	6,0	CHF	39,5		31.12.
DEVIWA AG						●	Leuk	0,1	CHF	34,0	●	31.12.
Efforte AG		●					Olten	3,0	CHF	33,3		31.12.
Electrabel Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG ⁵	●						Berlin (D)	-	EUR	33,0		31.12.
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A. ¹¹	●						Milan (I)	0,1	EUR	25,0		31.12.
em electrocontrol ag						●	Berne	0,25	CHF	36,0	●	31.12.
Energie Biberist AG EBAG	●						Biberist	5,0	CHF	25,0		31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Löttschen AG			●	●			Wiler	1,0	CHF	49,0	●	31.12.
Gesellschaft Biogas-Ittigen ⁵	●						Ittigen	0,9	CHF	25,0		31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen					●		Tafers	0,05	CHF	34,0		31.12.
Kraftwerke Färdabach AG ⁴	●						Ferden	0,1	CHF	34,0	●	31.12.
Metanord SA			●				Bellinzona	11,33	CHF	29,4	●	31.12.
NIS AG						●	Emmen	1,0	CHF	25,0	●	31.12.
Resun AG ⁴	●						Aarau	1,0	CHF	31,3	●	30.09.
Spontis SA						●	Fribourg	0,1	CHF	22,5	●	31.12.
STC S.p.A.						●	Forli (I)	12,8	EUR	40,0		31.12.
swissgrid AG				●			Laufenburg	15,0	CHF	11,2	●	31.12.
Tamarete Energia S.r.l. ⁵	●						Ortona (I)	3,6	EUR	48,0		31.12.
Youtility AG ¹²						●	Berne	7,5	CHF	39,8	●	31.12.
Autres												
Aarewerke AG	●						Klingnau	16,8	CHF	10,1		30.06.
Frisa engineering SA						●	Lausanne	0,23	CHF	8,0	●	31.12.
Groupe E SA	●		●	●			Fribourg	68,75	CHF	10,0	●	31.12.
RTC Real-Time Center AG						●	Köniz	30,0	CHF	3,1	●	31.12.
Société Electrique des Forces de l'Aubonne	●		●	●			Aubonne	5,0	CHF	10,0		31.12.
Westelec SA ⁴						●	Yverdon-les-Bains	0,1	CHF	10,0	●	31.12.

¹ Nom modifié au cours de l'exercice sous revue, anciennement BKW Bocholt Beteiligungs-GmbH

² Capital-actions porté de 7,0 mio. de CHF à 15,0 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue

³ Capital-actions porté de 2,5 mio. de CHF à 7,5 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue

⁴ Sociétés créées au cours de l'exercice sous revue

⁵ Sociétés acquises au cours de l'exercice sous revue

⁶ Participation portée de 99,1% à 99,6% au cours de l'exercice sous revue

⁷ Capital-actions porté de 1,5 mio. de CHF à 2,5 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue

⁸ Capital-actions porté de 0,1 mio. de CHF à 30,0 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue

⁹ Participation réduite de 51,0% à 33,6% au cours de l'exercice sous revue

¹⁰ Participation portée de 35,5% à 39,5% au cours de l'exercice sous revue

¹¹ Nom modifié au cours de l'exercice sous revue, anciennement E.ON Italia Produzione S.p.A.

¹² Participation réduite de 42,2% à 39,8% et capital-actions porté de 6,5 mio. de CHF à 7,5 mio. de CHF au cours de l'exercice sous revue

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne

Berne, le 13 mars 2009

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de BKW FMB Energie SA comprenant compte de profits et pertes, bilan, tableau des capitaux propres, flux de trésorerie et annexe (pages 5 à 58) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Christen
Expert-réviseur agréé

Comptes de FMB

Comptes de pertes et profits

	2008	2007
en milliers de CHF		
Chiffre d'affaires net	2 959 409	2 210 743
Variation de la valeur des mandats en cours	875	-412
Prestations propres activées	2 710	2 247
Autres produits d'exploitation	62 147	72 907
Produits d'exploitation	3 025 141	2 285 485
Approvisionnement en énergie	-2 097 052	-1 324 634
Matériel et prestations de tiers	-242 357	-228 123
Charges de personnel	-234 759	-228 449
Amortissements	-105 255	-110 972
Autres charges d'exploitation	-167 099	-160 933
Charges d'exploitation	-2 846 522	-2 053 111
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts sur le bénéfice	178 619	232 374
Produits financiers	233 290	91 190
Charges financières	-345 260	-86 975
Impôts sur le bénéfice	-22 621	-42 826
Résultat ordinaire	44 028	193 763
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	47 381	4 224
Bénéfice de l'exercice	91 409	197 987

Comptes de FMB

Bilan

en milliers de CHF	Note	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Immobilisations corporelles	2	705 581	670 958
Participations		1 163 406	894 927
Créances à long terme et autres immobilisations financières	3	805 458	901 196
Immobilisations incorporelles		14 829	15 298
Total actif immobilisé		2 689 274	2 482 379
Stocks		6 096	6 279
Créances résultant de ventes et de prestations	4	530 873	374 053
Autres créances	5	820 859	748 728
Comptes de régularisation actifs		137 742	83 392
Autres immobilisations financières à court terme		85 371	109 064
Liquidités		157 907	594 875
Total actif circulant		1 738 848	1 916 391
Total actif		4 428 122	4 398 770
Passif			
Capital-actions	6	132 000	132 000
Réserve légale générale		72 560	72 560
Réserve pour actions propres	7	96 224	109 141
Réserves libres		556 676	493 759
Bénéfice au bilan		188 543	287 693
Total fonds propres		1 046 003	1 095 153
Provisions		2 310 788	2 335 073
Emprunts obligataires	8	200 000	200 000
Droits d'utilisation de tiers		131 110	175 764
Autres engagements à long terme		5 547	9 855
Autres engagements à long terme envers la Caisse de pension FMB		30 000	30 000
Total engagements à long terme		2 677 445	2 750 692
Engagements résultant de ventes et de prestations	9	229 905	217 683
Autres engagements à court terme	10	252 463	202 738
Comptes de régularisation passifs		222 306	132 504
Total engagements à court terme		704 674	552 925
Total fonds de tiers		3 382 119	3 303 617
Total passif		4 428 122	4 398 770

Comptes de FMB

Annexe et commentaires des comptes annuels

1 Remarque préliminaire

Les commentaires qui suivent comportent notamment les informations exigées par l'article 663b CO. Sont considérées comme des participations au sens des art. 663a et 663b CO les sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence (ci-après respectivement «sociétés du groupe» et «sociétés associées») énumérées aux pages 56 à 58 du présent rapport, ainsi que les sociétés qui en dépendent.

2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les installations d'exploitation, les bâtiments et terrains, les équipements d'exploitation, ainsi que les installations en construction. Les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient au 31 décembre 2008 à 2 442 mio. de CHF (2 422,3 mio. de CHF l'exercice précédent). Les polices d'assurance souscrites par BKW FMB Energie SA couvrent également les immobilisations corporelles de BKW Übertragungsnetz AG.

3 Créances à long terme et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts financiers, les créances envers les fonds d'Etat, les créances financières à long terme envers les banques, ainsi que les titres. Les créances envers les fonds d'Etat sont évaluées à leur valeur de marché, déduction faite de la réserve de fluctuation de valeur.

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations financières		
› envers des tiers	660 036	717 341
› envers des sociétés associées	4 222	9 955
› envers des sociétés du groupe	141 200	173 900
Total	805 458	901 196

4 Créances résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Créances résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	334 493	286 580
› envers des sociétés associées	14 860	15 789
› envers des sociétés du groupe	180 705	70 042
Mandats en cours	815	1 642
Total	530 873	374 053

5 Autres créances

Les autres créances envers des tiers comprennent principalement des créances envers des établissements financiers d'une durée minimale de trois mois et d'une durée résiduelle maximale de douze mois (610 mio. de CHF en 2008), ainsi que des excédents de versement aux diverses autorités fiscales et œuvres sociales.

Les créances envers les sociétés associées et les sociétés du groupe correspondent aux comptes courants utilisés pour les affaires courantes et à des prêts à court terme.

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Autres créances		
› envers des tiers	652 590	509 092
› envers des sociétés associées	8 435	10
› envers des sociétés du groupe	159 834	239 626
Total	820 859	748 728

6 Capital-actions

Le capital-actions est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Depuis le mois de mai 2003, les actions FMB se négocient à la SIX Swiss Exchange.

Participation directe des principaux actionnaires	31.12.2008	31.12.2007
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

7 Actions propres

	FMB		Sociétés du groupe		Total	
	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2007	109 064	943 866	77	25 280	109 141	969 146
Entrées	5 077	49 288	0	0	5 077	49 288
Sorties	- 17 970	- 155 553	-24	- 7 300	- 17 994	- 162 853
Portefeuille au 31.12.2008	96 171	837 601	53	17 980	96 224	855 581

Le total de 855 581 actions détenues au 31 décembre 2008 est inscrit au titre de réserve pour actions propres à sa valeur d'acquisition, soit 96 224 milliers de CHF. Les actions propres inscrites à l'actif ont fait l'objet au 31 décembre 2008 d'un ajustement de valeur d'un montant de 10 800 milliers de CHF: leur valeur de marché était en effet inférieure à leur valeur d'acquisition.

8 Emprunts obligataires

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
3% 2007 – 2022	200 000	200 000

9 Engagements résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Engagements résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	169 215	190 255
› envers des sociétés associées	15 250	7 325
› envers des sociétés du groupe	45 440	20 103
Total	229 905	217 683

10 Autres engagements à court terme

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Autres engagements à court terme		
› envers des tiers	69 440	101 070
› envers des sociétés associées	19 367	6 975
› envers des sociétés du groupe	130 754	61 479
› envers la Caisse de pension FMB	3 655	6 556
Provisions à court terme	29 247	26 658
Total	252 463	202 738

11 Engagements conditionnels

Les actionnaires de la société Centrales Nucléaires en Participations SA se sont engagés à payer les frais annuels proportionnels à leur participation, y compris les intérêts et les remboursements des fonds de tiers. FMB a pris le même engagement envers les centrales hydroélectriques, nucléaires et éoliennes et envers les sociétés chargées de l'élimination des déchets radioactifs dans lesquelles elle détient des parts directement ou par l'intermédiaire de BKW FMB Participations SA. En outre, FMB se porte garante du remboursement des fonds de tiers d'une autre société, ainsi que du paiement des intérêts découlant de ces fonds, jusqu'à concurrence de son taux de participation et de celui de BKW FMB Participations SA dans la société concernée. Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (le 1^{er} février 2005), une telle obligation limitée existe également vis-à-vis du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires.

en milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Garanties du groupe en faveur de tiers	200 889	211 276

12 Engagements de leasing non inscrits au bilan

Au 31 décembre 2008, les engagements liés aux contrats de leasing opérationnel représentaient 2,0 mio. de CHF (1,1 mio. de CHF l'exercice précédent).

13 Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2008

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Fritz Kilchenmann	Président	275	19	94	388
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente	74	0	10	84
Marc-Alain Affolter	Membre	53	20	14	87
Georges Bindschedler	Membre	57	20	7	84
Barbara Egger-Jenzer	Membre	64	0	8	72
Karl-Michael Fuhr	Membre (jusqu'au 03.11.2008)	44	0	11	55
Urs Gasche	Membre	70	5	9	84
Hans-Dieter Harig	Membre (jusqu'au 09.05.2008)	25	20	21	66
Eugen Marbach	Membre	53	20	14	87
Ulrich Sinzig	Membre	64	28	16	108
Dirk Steinheider	Membre (à compter du 09.05.2008)	32	0	15	47
Philippe Viridis	Membre	53	28	12	93
Total		864	160	231	1 255

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2007

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Fritz Kilchenmann	Président	275	18	98	391
Hans Lauri	Vice-président (jusqu'au 11.05.2007)	37	13	9	59
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente (à compter du 11.05.2007)				
	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	60	27	16	103
Marc-Alain Affolter	Membre (à compter du 11.05.2007)	32	0	7	39
Walter Balmer	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	27	27	9	63
Georges Bindschedler	Membre (à compter du 11.05.2007)	32	0	3	35
Barbara Egger-Jenzer	Membre	53	0	7	60
Karl-Michael Fuhr	Membre (à compter du 11.05.2007)	31	0	7	38
Urs Gasche	Membre	60	6	8	74
Hans-Dieter Harig	Membre	53	27	29	109
Eugen Marbach	Membre (à compter du 11.05.2007)	32	0	7	39
Bernhard Reutersberg	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	23	27	17	67
Laurent Schaffter	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	18	0	3	21
Ulrich Sinzig	Membre	60	27	16	103
Walter von Känel	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	27	27	8	62
Walter von Siebenthal	Membre (jusqu'au 11.05.2007)	27	27	9	63
Philippe Viridis	Membre	49	27	11	87
Total		896	253	264	1 413

Les «Rémunérations fixes» comprennent les indemnités annuelles fixes et les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration en rétribution de leur activité. Pour certains membres du conseil d'administration, une partie des rémunérations fixes est versée à l'employeur. Les «Rémunérations en actions» intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions FMB à un prix préférentiel. En 2008, tous les membres du conseil d'administration ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. Le président et les membres du conseil d'administration perçoivent en outre une indemnité forfaitaire pour leurs frais; le président perçoit en sus une indemnité pour son secrétariat et son infrastructure. Ces indemnités sont regroupées sous la rubrique «Autres rémunérations», qui englobe également les contributions AVS/AI/AC de l'employeur ainsi que les contributions et impôts à la source des employés pris en charge par FMB.

Durant l'exercice 2008, aucun membre actuel ou ancien du conseil d'administration n'était au bénéfice d'un prêt ou d'un crédit en sa faveur ou en la faveur d'un de ses proches.

Rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée

en milliers de CHF	Kurt Rohrbach, président		Total des rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise	
	2008	2007	2008	2007
Rémunérations fixes	460	440	1 694	1 415
Participations aux résultats	102	106	358	308
Rémunérations en actions	28	26	104	90
Prestations de prévoyance	171	115	583	355
Total	761	687	2 739	2 168

Les membres de la direction d'entreprise reçoivent en rétribution de leur activité une indemnité annuelle fixe. Chacun bénéficie en outre d'une participation aux résultats, dont le montant varie en fonction de ses performances individuelles et des résultats de l'entreprise, mais qui ne peut excéder 35% de l'indemnité annuelle fixe. Dans tous les cas, la somme des participations aux résultats versées aux membres de la direction d'entreprise ne peut excéder 25% de la somme de leurs indemnités fixes. En 2008, tous les membres de la direction d'entreprise ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. S'agissant des rémunérations soumises aux cotisations sociales, tous les montants présentés ici sont des montants bruts. Les prestations de prévoyance indiquées englobent la part de l'employeur aux contributions à la caisse de pension et à l'AVS/AI/AC. Le 1^{er} avril 2008, la direction d'entreprise est passée de quatre à cinq membres.

Au 31 décembre 2008, les membres de la direction d'entreprise totalisaient 124 milliers de CHF de prêts encore en cours (126 milliers de CHF l'exercice précédent). Le membre ayant perçu la rémunération la plus élevée n'était au bénéfice d'aucun prêt.

14 Participation des membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2008	31.12.2007
Fritz Kilchenmann	Président	11 400	11 010
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente (à compter du 11.05.2007) Membre (jusqu'au 11.05.2007)	601	601
Marc-Alain Affolter	Membre (à compter du 11.05.2007)	601	0
Georges Bindschedler	Membre (à compter du 11.05.2007)	2 601	2 000
Barbara Egger-Jenzer	Membre	410	410
Karl-Michael Fuhr	Membre (à compter du 11.05.2007 jusqu'au 03.11.2008)	n/a	0
Urs Gasche	Membre	817	740
Hans-Dieter Harig	Membre (jusqu'au 09.05.2008)	n/a	1 810
Eugen Marbach	Membre (à compter du 11.05.2007)	801	200
Ulrich Sinzig	Membre	2 310	1 710
Dirk Steinheider	Membre (à compter du 09.05.2008)	0	n/a
Philippe Viridis	Membre	2 730	2 130
Total		22 271	20 611

Membres de la direction d'entreprise

Nombre d'actions		31.12.2008	31.12.2007
Kurt Rohrbach	Président de la direction d'entreprise	8 200	8 700
Heinz Raafaub	Chef Management Services	2 780	3 308
Patrick Braun	Chef Réseaux	2 828	2 857
Hermann Ineichen	Chef Energie Suisse	2 772	2 680
Samuel Leupold	Chef Energie international et commerce (à compter du 01.04.2008)	1 335	n/a
Total		17 915	17 545

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans.

15 Réalisation d'une évaluation du risque

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques.

L'unité Corporate Risk Management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques.

La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2008 remonte à sa réunion du 19 février 2008.

Répartition du bénéfice

Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	97 133 338
Bénéfice de l'exercice	91 409 438
Bénéfice au bilan	188 542 776

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

Dividende de 2,30 CHF par action	121 440 000
Report à nouveau	67 102 776
Total	188 542 776

A la date de clôture du bilan, BKW FMB Energie SA détenait 837 601 actions propres. Ces actions ne donnent droit à aucun dividende. Il est probable que le stock d'actions subisse des modifications d'ici au versement des dividendes.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

Dividende par action	2,300
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	-0,805
Dividende net	1,495

Berne, le 13 mars 2009

Au nom du conseil d'administration

Le président

Fritz Kilchenmann

La direction d'entreprise

Kurt Rohrbach

Hermann Ineichen

Patrick Braun

Beat Grossenbacher

Samuel Leupold

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne

Berne, le 13 mars 2009

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW FMB Energie SA comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 61 à 70) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

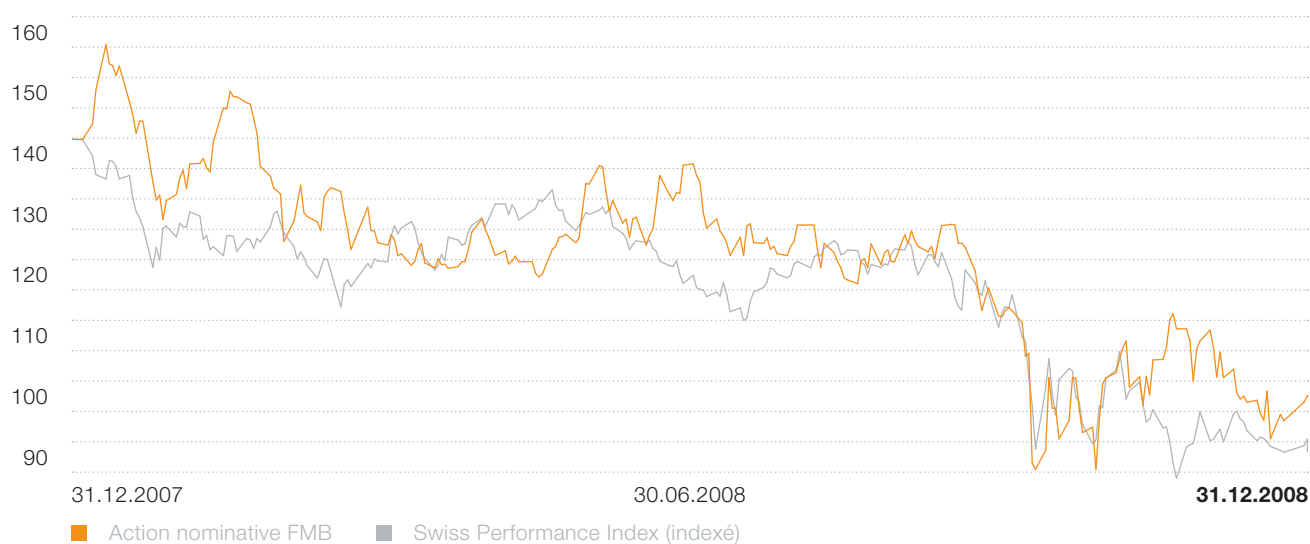
Marc Christen
Expert-réviseur agréé

Informations pour les investisseurs

Action FMB et calendrier financier

Le capital-actions de BKW FMB Energie SA s'élève à 132 mio. de CHF. Il est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Durant la période sous revue, le cours de l'action a baissé de 29,17%.

Evolution du cours de l'action FMB 31.12.2007 – 31.12.2008



Cotation

L'action BKW FMB Energie SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange. Parallèlement, elle reste cotée à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SIX et BX	BKWN
Numéro de valeur	2 160 700
Code ISIN	CH 002 160700 4

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2008, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 2,30 CHF par action. Les dividendes seront versés le 7 mai 2009.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions au registre des actionnaires peut être refusée par la société lorsque l'achat en question permet à une personne physique ou morale, ou à une société de personnes, de posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société; cette restriction s'applique également aux personnes morales, aux sociétés de personnes, aux associations de personnes et aux exploitations en main commune qui sont liées d'une quelconque manière, qui procèdent ensemble ou qui se sont mises d'accord pour acquérir les actions. L'inscription au registre des actionnaires peut également être refusée lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux

	31.12.2008	31.12.2007
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 26,5% (Groupe E détient moins de 5% du capital et est compris dans le flottant). L'action FMB est intégrée dans le Swiss Performance Index (SPI).

Chiffres-clés par action

	31.12.2008	31.12.2007 réajusté
Bénéfice par action, en CHF	2,65	4,36
Fonds propres par action, en CHF	58,63	59,43
Dividende par action, en CHF	2,30	2,70
Rendement du dividende, en %	2,3	1,9
Rapport cours/bénéfice ¹	38,5	33,0
Cours au 31 décembre, en CHF	102,00	144,00
Cours le plus haut, en CHF	159,50	148,00
Cours le plus bas, en CHF	90,00	114,40

¹ Sur la base du cours au 31 décembre

Calendrier financier

Assemblée générale	30 avril 2009
Présentation des résultats intermédiaires	10 septembre 2009

Contact: investor.relations@bkw-fmb.ch

Edition/Rédaction

Finances et Controlling FMB

Conception

Eclat AG, Zurich

Photos

Stephan Bögli, Berne

Lithographie

Roger Bahcic, Zurich

Patrick Salonen, Berne

Traduction

Service linguistique FMB

Impression

Jost Druck AG, Hünibach

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, français, anglais et italien, la version allemande faisant foi.



699-53460-0309-1004
Imprimé sans impact climatique
par www.jostdruckag.ch

FMB [Ⓜ]

BKW FMB Energie SA
Viktoriaplatz 2
3000 Berne 25

www.bkw-fmb.ch
info@bkw-fmb.ch